



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-SAVOIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°74-2017-105

PUBLIÉ LE 18 OCTOBRE 2017

Sommaire

74_DDCS_Direction départementale de la cohésion sociale de Haute-Savoie

74-2017-10-12-003 - DDCS 2017 0210 arrêté aide alimentaire La Passerelle (2 pages) Page 4

74_DDT_Direction départementale des territoires de Haute-Savoie

74-2017-10-12-006 - Arrêté n°DDT-2017-1854 prescrivant la révision des plans de prévention des risques naturels de la commune de Thônes (5 pages) Page 7

74-2017-10-16-001 - Arrêté préfectoral n° DDT-2017-1886 autorisant des battues administratives de régulation du sanglier sur la commune de REYVROZ (2 pages) Page 13

74-2017-10-09-004 - Décision au titre du contrôle des structures n° DDT 2017-1850 (1 page) Page 16

74-2017-10-09-005 - décision au titre du contrôle des structures n° DDT 2017-1851 (1 page) Page 18

74_Préf_Préfecture de Haute-Savoie

74-2017-07-05-005 - Arrêté préfectoral CAB-BAG-2017-011 attribuant la médaille d'honneur agricole - promotion du 14 juillet 2017 (3 pages) Page 20

74-2017-07-11-001 - Arrêté préfectoral CAB-BAG-2017-015 portant attribution de la médaille du travail - promotion du 14 juillet 2017 (26 pages) Page 24

74-2017-08-30-004 - Arrêté préfectoral CAB-BAG-2017-023 attribuant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale aux élus et agents de la commune nouvelle d'Annecy et du conseil départemental de la Savoie - promotion du 14 juillet 2017 (3 pages) Page 51

74-2017-08-30-003 - Arrêté préfectoral CAB-BAG-2017-024 attribuant la médaille régionale, départementale et communale aux élus et agents des collectivités territoriales - promotion du 14 juillet 2017 (4 pages) Page 55

74-2017-08-30-005 - Arrêté préfectoral CAB-BAG-2017-025 attribuant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale aux élus et agents du Grand Annecy - promotion 14 juillet 2017 (2 pages) Page 60

74-2017-05-31-006 - Arrêté préfectoral n° 2017-010 attribuant la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers - promotion du 14 juillet 2017 (4 pages) Page 63

74-2017-09-22-008 - Arrêté préfectoral rectificatif BAG-CAB-2017-027 attribuant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale aux élus et agents du Grand Annecy - promotion 14 juillet 2017 (2 pages) Page 68

74-2017-10-17-001 - PREF DRCL BAFU ordre du jour CDAC 23 octobre 2017 (1 page) Page 71

74-2017-10-10-002 - PREF/DRCL/BAFU/2017-0077 portant ouverture d'une enquête parcellaire - Projet d'acquisitions foncières en vue de l'extension de la zone d'activités économiques intercommunale des Niollets 2 sur la commune de Douvaine. (3 pages) Page 73

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

74-2017-10-12-005 - Arrêté n°2017-4879 portant désignation de Mme Elodie DEBACQ, Directrice Adjointe de l'EPI2A, pour assurer l'intérim des fonctions de directeur de l'EPI2A (Etablissement Public Intercommunal de l'Agglomération d'Annecy) à compter du 16 octobre 2017 (2 pages) Page 77

**84_DREAL_Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
d'Auvergne-Rhône-Alpes**

74-2017-08-29-002 - DREAL AP-DUP-29082017 mise en souterrain lignes Chamonix (2
pages)

Page 80

74_DDCS_Direction départementale de la cohésion sociale
de Haute-Savoie

74-2017-10-12-003

DDCS 2017 0210 arrêté aide alimentaire La Passerelle



PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE

Pôle Hébergement

RÉF. : GG/MC

Arrêté n° 2017/0210

Arrêté portant financement d'une aide alimentaire à l'association La Passerelle pour la période hivernale 2017-2018

- VU la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions n° 98-657 du 29 juillet 1998 ;
- VU la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- VU la loi de finances pour 2017, n°2016-161917 du 29 décembre 2016 ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;
- VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, portant application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 ;
- VU la circulaire du Premier Ministre du 24 décembre 2002 relative aux subventions de l'Etat aux associations ;
- VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de Monsieur Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;
- VU les délégations de crédits du programme 304 domaine fonctionnel : **0304-14-02** «aide alimentaire services déconcentrés »– codification : 030450141504 « fonctionnement des structures » ;
- VU la demande de subvention présentée par l'association La Passerelle , association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, reconnue d'utilité publique, dont le siège est situé à 14 chemin du Martinet – BP 158 – 74204 Thonon-Les-Bains - n° Siret : 328 712 286 000 25
- SUR proposition du directeur départemental de la cohésion sociale ;

A R R E T E

Article 1

Une subvention de **16 716 €** est allouée à l'association La Passerelle pour assurer une aide alimentaire aux plus démunis accueillis sur le dispositif d'accueil de jour hivernal ainsi que sur les places hivernales pendant la période du **1^{er} novembre 2017 au 31 mars 2018**.

Article 3

Cette subvention est imputée sur les crédits du programme 304 domaine fonctionnel : 0304 action 14 sous action 02 "aide alimentaire – crédits déconcentrés" ;

Le versement sera effectué en une seule fois, dès la signature du présent arrêté, sur le compte du :

code banque 30003 – code guichet 00104 - n° de compte 00037262777 - clé 36

L'ordonnateur de la dépense est le directeur départemental de la cohésion sociale de Haute-Savoie.
Le comptable assignataire de la dépense est le directeur régional des finances publiques de Auvergne-Rhône-Alpes.

Article 4

Un compte rendu annuel d'exécution de l'action subventionnée et un bilan financier devront être produits dans les 6 mois suivants la clôture de l'exercice comptable.

Article 5

En cas de non-exécution du présent arrêté par le bénéficiaire, un ordre de reversement au Trésor Public sera émis à son encontre pour le montant total ou partiel de la subvention allouée.

Article 6

Monsieur le secrétaire général de la préfecture, monsieur le directeur régional des finances publiques de la région Auvergne-Rhône-Alpes, monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale de la Haute-Savoie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Annecy, le 12 OCT. 2017

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation
le directeur départemental
de la cohésion sociale



Claude GIACOMINO

74_DDT_Direction départementale des territoires de
Haute-Savoie

74-2017-10-12-006

Arrêté n°DDT-2017-1854 prescrivant la révision des plans
de prévention des risques naturels de la commune de
Thônes



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires
Service aménagement et risques
Cellule prévention des risques
Réf. : SAR/CPR/BC

Annecy, le **12 OCT. 2017**

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

**Arrêté n°DDT-2017-1854
prescrivant la révision des plans de prévention des risques naturels de la commune de Thônes**

VU le code de l'environnement, ses articles L562-1 à L562-9 et R562-1 à R562-10-2 relatifs aux plans de prévention des risques naturels prévisibles ;

VU l'article R. 122-18 du code de l'environnement et la décision n° F-084-17-P-0007 de l'autorité environnementale du 22 mars 2017,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2000-10 du 12 septembre 2000 portant approbation du plan de prévention des risques naturels prévisibles de la commune de Thônes ;

VU l'arrêté préfectoral/DDE n° 2008-400 du 08 juillet 2008 portant approbation de la révision partielle du plan de prévention des risques naturels prévisibles de la commune de Thônes ;

CONSIDERANT l'évolution de la méthodologie et de la doctrine nationale dans le domaine des risques naturels ainsi que le développement de l'urbanisation de la commune de Thônes et ses enjeux ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

Article 1 : La révision du plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) de la commune de Thônes est prescrite.

Article 2 : L'ensemble du territoire communal est concerné.

Article 3 : Les risques à prendre en compte sont : les avalanches, les mouvements de terrain et les débordements torrentiels.

Article 4 : La direction départementale des territoires de la Haute-Savoie est chargée d'élaborer le projet de plan.

Article 5 : La décision de l'Autorité environnementale, prise le 22 mars 2017 après examen au cas par cas, stipule que la révision du PPRN de Thônes n'est pas soumise à évaluation environnementale ; cette décision est annexée au présent arrêté.

Article 6 : Les modalités de la concertation relative à cette procédure sont les suivantes :

- présentation au maire et/ou à son conseil municipal de la démarche d'élaboration du PPRN, de la carte des aléas, puis du projet complet.
- présentation du projet à la population lors d'une réunion publique.
- consultation administrative de la DREAL.
- consultation, pour avis, du conseil municipal de la commune, du centre régional de la propriété forestière, de la chambre d'agriculture et de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) compétent pour l'élaboration des documents d'urbanisme : la communauté de communes des vallées de Thônes. L'avis est réputé favorable s'il n'est pas exprimé dans un délai de deux mois à compter de la réception de la demande.
- consultation du public sur le projet de PPRN par enquête publique. Les avis formulés lors de la consultation (point précédent) seront annexés au registre d'enquête. Le maire de la commune sera entendu par le commissaire enquêteur.

Article 7 : Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune de Thônes, au président de la communauté de communes des vallées de Thônes.

Il sera en outre affiché pendant un mois à la mairie et au siège de l'EPCI ci-dessus désigné.

Mention de cet affichage sera faite en caractères apparents dans le journal, ci-après énoncé, diffusé dans le département : le Dauphiné Libéré.

Article 8 : La présente décision peut-être contestée, soit en saisissant le tribunal administratif de Grenoble d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de sa publication, soit par recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou par recours hiérarchique auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire.

Article 9 : M. le secrétaire général de la préfecture, M. le directeur départemental des territoires, M. le maire de la commune de Thônes, M. le président de la communauté de communes des vallées de Thônes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,



Pierre LAMBERT



Autorité environnementale
conseil général de l'Environnement et du Développement durable
www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr

**Décision de l'Autorité environnementale, après
examen au cas par cas, sur la révision
du plan de prévention des risques naturels
(PPRN) de Thônes (74)**

n° : F-084-17-P-0007

Décision n° F-084-17-P-0007 en date du 22 mars 2017
Formation d'Autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable

Décision du 22 mars 2017
après examen au cas par cas
en application de l'article R. 122-17 du code de l'environnement

La formation d'autorité environnementale du conseil général de l'environnement et du développement durable qui en a délibéré le 22 mars 2017,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 122-4, R. 122-17 et R. 122-18 ;

Vu le décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable ;

Vu l'arrêté de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer du 12 mai 2016 portant approbation du règlement intérieur du conseil général de l'environnement et du développement durable ;

Vu la demande d'examen au cas par cas n° F-084-17-P-0007 (y compris ses annexes) relative à la révision du plan de prévention des risques naturels de Thônes, reçue de la direction départementale des territoires de Haute-Savoie le 6 février 2017 ;

Considérant les caractéristiques de la révision du plan de prévention des risques naturels (PPRN) de la commune de Thônes (74) :

- qui concerne les risques d'avalanche, d'inondation, de crue torrentielle et de mouvements de terrain,
- dont l'objet est de tenir compte, selon le formulaire, des évolutions survenues dans la méthodologie nationale d'expertise et de zonage des risques naturels depuis l'approbation en 2000 du PPRN puis sa révision partielle en 2008, et d'intégrer plus finement les enjeux du territoire dans l'occupation des sols actuelle et future,

Considérant les caractéristiques des incidences et de la zone susceptible d'être touchée :

- la sensibilité du territoire communal aux risques naturels recensés, dans un secteur appartenant notamment au territoire à risque important d'inondation d'Annecy,
- l'absence d'effet potentiellement induit d'aggravation de l'étalement urbain, du fait de la nature de la révision qui prévoit d'appliquer aux zones à risque des prescriptions plus strictes et conduisant à augmenter les surfaces ne pouvant admettre de nouvelle construction,
- l'absence d'incidence notable prévisible de la révision sur les zones naturelles réglementées ou remarquables du secteur (sites Natura 2000 « Plateau de Beauregard », « Massif de la Tournette » et « Les Frettes - massif des Clières », zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I et II) et plus généralement l'absence d'incidence notable prévisible sur les enjeux environnementaux du territoire, du fait de la restriction supplémentaire apportée sur l'occupation des sols et de l'absence de travaux prévus ;

Décide :

Article 1°

En application de la section deux du chapitre II du titre II du livre premier du code de l'environnement, et sur la base des informations fournies par le pétitionnaire, la révision du plan de prévention des risques naturels (PPRN) de Thônes, présentée par la direction départementale des territoires de Haute-Savoie, n° F-084-17-P-0007, n'est pas soumise à évaluation environnementale.

Article 2

La présente décision sera publiée sur le site Internet de la formation d'autorité environnementale du conseil général de l'environnement et du développement durable.

Fait à la Défense, le 22 mars 2017,

La formation d'autorité environnementale
du conseil général de l'environnement
et du développement durable,
représentée par son président



Philippe LEDENVIC

Voies et délais de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa mise en ligne sur internet.

Lorsqu'elle soumet un projet à évaluation environnementale, la présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux formé dans les mêmes conditions. Sous peine d'irrecevabilité de ce recours, un recours administratif préalable est obligatoire (RAPO) conformément aux dispositions du IV de l'article R. 122-18 du code de l'environnement. Ce recours suspend le délai du recours contentieux.

Le recours gracieux ou le RAPO doit être adressé à :

Monsieur le président de l'autorité environnementale
Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer
Conseil général de l'Environnement et du Développement durable
Autorité environnementale
92055 La Défense CEDEX

Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter du rejet du RAPO. Il doit être adressé à :

Monsieur le président du tribunal administratif de Cergy-Pontoise
2-4 Boulevard de l'Hautil
BP 30 322
95 027 Cergy-Pontoise CEDEX

74_DDT_Direction départementale des territoires de
Haute-Savoie

74-2017-10-16-001

Arrêté préfectoral n° DDT-2017-1886 autorisant des
battues administratives de régulation du sanglier sur la
commune de REYVROZ

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires

Service eau environnement

Cellule chasse, pêche et faune sauvage
CPFS/CP

Annecy, le 16 octobre 2017

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

**Arrêté n° DDT-2017-1886
autorisant des battues administratives de régulation du sanglier sur la commune de REYVROZ**

VU le code de l'environnement et notamment son article L 427-6 relatif aux battues administratives ;

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L 427-1 à 3 relatifs aux lieutenants de louveterie ;

VU l'arrêté ministériel du 27 mars 1973 relatif aux lieutenants de louveterie ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRHB/BOA/2017-033 du 10 août 2017 de délégation de signature à M. le directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté n° DDT-2017-1516 du 16 août 2017 de subdélégation de signature du directeur départemental des territoires ;

VU le rapport de la cellule de crise réunie le 9 octobre 2017 constatant la présence d'une grosse population de sangliers et la nécessité d'interventions pour limiter les dégâts agricoles ;

VU l'avis de M. le président de la fédération départementale des chasseurs ;

CONSIDERANT que les sangliers causent des dégâts importants sur le territoire de la commune de REYVROZ et compte tenu d'une surdensité locale ;

ARRETE

Article 1^{er} : des battues administratives de décantonnement et de régulation du sanglier sont effectuées régulièrement et chaque fois que nécessaire, de jour comme de nuit par tous moyens et en tous temps, sur le territoire de la commune de REYVROZ, y compris dans la réserve de chasse de l'association communale de chasse agréée de REYVROZ, si nécessaire.

Article 2 : les battues administratives sont dirigées par M. Gilles CLARENS, lieutenant de louveterie qui peut se faire assister, par des personnes de son choix sous sa responsabilité, ou suppléer en cas d'empêchement par d'autres lieutenants de louveterie.

M. le maire de la commune de REYVROZ, les représentants locaux de l'office national de la chasse et de la faune sauvage, le chef de l'agence départementale de l'office national des forêts et de la gendarmerie doivent être informés avant le début des opérations.

Article 3 : l'emploi des chiens est autorisé pendant l'exécution de ces battues dans les conditions qui sont fixées par le lieutenant de louveterie cité à l'article 2.

Article 4 : le présent arrêté est exécuté de la date de sa signature jusqu'au 19 novembre 2017.

Article 5 : en fin d'opération, le lieutenant de louveterie établit un compte rendu général qui est adressé au directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie.

Article 6 : MM. le directeur départemental des territoires, le commandant du groupement de gendarmerie, le chef du service départemental de l'office national de la chasse et de la faune sauvage, le chef de l'agence départementale de l'office national des forêts, le président de la fédération départementale des chasseurs, le maire de la commune de REYVROZ, le lieutenant de louveterie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Pour le préfet et par délégation
Pour le directeur départemental des territoires
La chef du service eau environnement

Isabelle LHEUREUX



74_DDT_Direction départementale des territoires de
Haute-Savoie

74-2017-10-09-004

Décision au titre du contrôle des structures n° DDT
2017-1850

Décision préfectorale au titre du contrôle des structures – n° DDT-2017-1850

Le Préfet de la Haute-Savoie,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

- VU** le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L 331-1 à L331-11,
VU la loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche,
VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie,
VU l'arrêté ministériel du 18 septembre 1985 fixant les coefficients d'équivalence applicables aux productions hors-sol,
VU l'arrêté préfectoral n° 022/C/DDAF/95 du 5 juillet 1995 relatif à la création, au sein de la commission départementale d'orientation de l'agriculture, de la section « structures, économie des exploitations agricoles et agriculteurs en difficulté »,
VU l'arrêté préfectoral DDAF/2008/SEAIAAV n° 07 du 6 mai 2008 fixant l'unité de référence pour l'ensemble du département,
VU l'arrêté préfectoral n° 2013002-0006 du 2 janvier 2013 portant révision du schéma directeur départemental des structures agricoles,
VU l'arrêté préfectoral n° DDT-2016-1759 du 23 novembre 2016 relatif à la représentation des organisations syndicales d'exploitants agricoles au sein de certains organismes ou commissions,
VU l'arrêté préfectoral n° DDT-2013137-0031 du 17 mai 2013, modifié, portant composition de la section «structures, économie des exploitations et agriculteurs en difficultés» de la commission d'orientation de l'agriculture,
VU l'arrêté de délégation de signature du préfet au directeur départemental des territoires n° PREF/DRHB/BOA/2017-033 du 10 août 2017,
VU l'arrêté de subdélégation de signature du directeur départemental des territoires n° DDT-2017-1516 du 16 août 2017,
VU la demande n° 201-100 déposée par le **GAEC LE COLLONGEOIS** le 06 juin 2017, déclarée complète le **06 juin 2017**,
VU la décision en date du 29 septembre 2017 notifiée au **GAEC LE COLLONGEOIS** prolongeant le délai d'instruction au **06 décembre 2017**,
VU la demande n° 2016-130 déposée par le **GAEC LE BOIS JOLI** le 28 septembre 2017, déclarée complète le **28 septembre 2017**,
VU l'avis de la commission départementale d'orientation de l'agriculture - section « structures, économie des exploitations agricoles et agriculteurs en difficultés » - en date du **5 octobre 2017**,

- CONSIDÉRANT** que le seuil de déclenchement du contrôle des structures est fixé à 36ha pondérés pour le département,
CONSIDÉRANT que le schéma directeur départemental des structures agricoles, en son article 2, et en l'absence de tout candidat prioritaire à l'installation, fixe les priorités à l'agrandissement et notamment aux paragraphes :
- 2.5 : Agrandissements après reprise de terres, supérieur à 56ha et jusqu'à 66ha par associé exploitant agricole âgé de moins de 60 ans,
- 2.6 : Agrandissement après reprise de terres, supérieur à 66ha par associé exploitant agricole âgé de moins de 60 ans,
CONSIDÉRANT que le **GAEC LE COLLONGEOIS** de Frangy, composé de 4 associés dont 2 âgés de plus de 60 ans et mettant en valeur 196ha57a, après la reprise de 22ha96a, objet de sa demande, est de priorité **2.6**,
CONSIDÉRANT que le **GAEC LE BOIS JOLI** de Chilly, composé de 3 associés âgés de moins de 60 ans et mettant en valeur 171ha19a, après la reprise de 6ha32a, objet de sa demande, est de priorité **2.5**,
CONSIDÉRANT que les demandes du **GAEC LE COLLONGEOIS** et du **GAEC le BOIS JOLI** sont en concurrence sur 6ha32a,
CONSIDÉRANT que la demande du **GAEC LE BOIS JOLI** est prioritaire sur celle du **GAEC LE COLLONGEOIS**,
SUR proposition du directeur départemental des territoires,

DECIDE

Article 1^{er} : La demande d'autorisation d'exploiter est **accordée** au **GAEC LE COLLONGEOIS** de Frangy sur une surface de **16ha64a** situés sur les communes de **Sallenoves** et **Chilly**, précédemment exploitées par le **GAEC LES QUERCUS** pour **9ha53a** et **Claude CHAUMONTET** pour **7ha11a**.

Article 2 : La demande d'autorisation d'exploiter est **refusée** au **GAEC LE COLLONGEOIS** de Frangy sur les parcelles **YC0010, YD0014, ZT0017, YI0036, YI0001, YI0002** totalisant **6ha32a** sur la commune de **Chilly**, précédemment exploitées par **Claude CHAUMONTET** et en concurrence avec le **GAEC LE BOIS JOLI**.

Article 3 : La présente décision ne vaut pas accord des propriétaires. Elle ne préjuge en rien de leurs intentions sur le devenir définitif des terres.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : En application de l'article R 331-6 du code rural et de la pêche maritime, cette décision sera portée à la connaissance des intéressés, affichée en mairie de **Sallenoves** et **Chilly** et publiée au recueil des actes administratifs.

Annecy, le **9 octobre 2017**,
pour le préfet et par délégation,
le chef du service économie agricole



Bertrand LHEUREUX

La présente décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification par la voie d'un recours contentieux exercé devant le tribunal administratif de Grenoble. Vous pouvez également, dans le même délai, saisir d'un recours gracieux l'auteur de décision et/ou exercer un recours hiérarchique adressé au ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Ce recours suspend, à compter de son accusé de réception, le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse ou la décision implicite de rejet

74_DDT_Direction départementale des territoires de
Haute-Savoie

74-2017-10-09-005

décision au titre du contrôle des structures n° DDT
2017-1851



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Décision préfectorale au titre du contrôle des structures – n° DDT-2017-1851

Le Préfet de la Haute-Savoie,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L 331-1 à L331-11,
VU la loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche,
VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie,
VU l'arrêté ministériel du 18 septembre 1985 fixant les coefficients d'équivalence applicables aux productions hors-sol,
VU l'arrêté préfectoral n° 022/C/DDAF/95 du 5 juillet 1995 relatif à la création, au sein de la commission départementale d'orientation de l'agriculture, de la section « structures, économie des exploitations agricoles et agriculteurs en difficulté »,
VU l'arrêté préfectoral DDAF/2008/SEAIAA/ n° 07 du 6 mai 2008 fixant l'unité de référence pour l'ensemble du département,
VU l'arrêté préfectoral n° 2013002-0006 du 2 janvier 2013 portant révision du schéma directeur départemental des structures agricoles,
VU l'arrêté préfectoral n° DDT-2016-1759 du 23 novembre 2016 relatif à la représentation des organisations syndicales d'exploitants agricoles au sein de certains organismes ou commissions,
VU l'arrêté préfectoral n° DDT-2013137-0031 du 17 mai 2013, modifié, portant composition de la section « structures, économie des exploitations et agriculteurs en difficultés » de la commission d'orientation de l'agriculture,
VU l'arrêté de délégation de signature du préfet au directeur départemental des territoires n° PREF/DRHB/BOA/2017-033 du 10 août 2017,
VU l'arrêté de subdélégation de signature du directeur départemental des territoires n° DDT-2017-1516 du 16 août 2017,
VU la demande n° 2016-130 déposée par le **GAEC LE BOIS JOLI** le 28 septembre 2017, déclarée complète le **28 septembre 2017**,
VU la demande n° 201-100 déposée par le **GAEC LE COLLONGEOIS** le 06 juin 2017, déclarée complète le **06 juin 2017**,
VU la décision en date du 29 septembre 2017 notifiée au **GAEC LE COLLONGEOIS** prolongeant le délai d'instruction au **06 décembre 2017**,
VU l'avis de la commission départementale d'orientation de l'agriculture - section « structures, économie des exploitations agricoles et agriculteurs en difficultés » - en date du **5 octobre 2017**,

CONSIDÉRANT que le seuil de déclenchement du contrôle des structures est fixé à 36ha pondérés pour le département,

CONSIDÉRANT que le schéma directeur départemental des structures agricoles, en son article 2, et en l'absence de tout candidat prioritaire à l'installation, fixe les priorités à l'agrandissement et notamment aux paragraphes :

- 2.5. : Agrandissements après reprise de terres, supérieur à 56ha et jusqu'à 66ha par associé exploitant agricole âgé de moins de 60 ans,

- 2.6 : Agrandissement après reprise de terres, supérieur à 66ha par associé exploitant agricole âgé de moins de 60 ans,

CONSIDÉRANT que le **GAEC LE BOIS JOLI** de Chilly, composé de 3 associés âgés de moins de 60 ans et mettant en valeur 171ha19a, après la reprise de 6ha32a, objet de sa demande, est de priorité **2.5**,

CONSIDÉRANT que le **GAEC LE COLLONGEOIS** de Frangy, composé de 4 associés dont 2 âgés de plus de 60 ans et mettant en valeur 196ha57a, après la reprise de 22ha96a, objet de sa demande, est de priorité **2.6**,

CONSIDÉRANT que les demandes du **GAEC LE COLLONGEOIS** et du **GAEC le BOIS JOLI** sont en concurrence sur 6ha32a,

CONSIDÉRANT que la demande du **GAEC LE BOIS JOLI** est prioritaire sur celle du **GAEC LE COLLONGEOIS**,

SUR proposition du directeur départemental des territoires,

DECIDE

Article 1^{er} : La demande d'autorisation d'exploiter est **accordée** au **GAEC LE BOIS JOLI** de **Chilly** et porte sur les parcelles **YC0010, YD0014, ZT0017, YI0036, YI0001, YI0002** totalisant **6ha32a** sur la commune de **Chilly**, précédemment exploitées par **Claude CHAUMONTET**.

Article 2 : La présente décision ne vaut pas accord des propriétaires. Elle ne préjuge en rien de leurs intentions sur le devenir définitif des terres.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : En application de l'article R 331-6 du code rural et de la pêche maritime, cette décision sera portée à la connaissance des intéressés, affichée en mairie de **Chilly** et publiée au recueil des actes administratifs.

Anney, le **9 octobre 2017**,
pour le préfet et par délégation,
l'adjoint au chef du service économie agricole

Vincent BONEU

La présente décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification par la voie d'un recours contentieux exercé devant le tribunal administratif de Grenoble. Vous pouvez également, dans le même délai, saisir d'un recours gracieux l'auteur de décision et/ou exercer un recours hiérarchique adressé au ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Ce recours suspend, à compter de son accusé de réception, le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse ou la décision implicite de rejet

74_Préf_Préfecture de Haute-Savoie

74-2017-07-05-005

Arrêté préfectoral CAB-BAG-2017-011 attribuant la
médaillon d'honneur agricole - promotion du 14 juillet 2017

PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Préfecture

Direction du cabinet
Bureau des affaires générales

Anney, le **5 JUIL. 2017**

Le préfet de la Haute-Savoie
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

ARRETE N° 2017-CAB-BAG-011
attribuant la médaille d'honneur agricole
promotion du 14 juillet 2017

VU le décret du 17 juin 1890 instituant la médaille d'honneur agricole;

VU l'arrêté du 8 juillet 1976 modifié portant délégation de pouvoirs aux préfets;

VU le décret n° 84-1110 du 11 décembre 1984 modifié relatif à l'attribution de la médaille d'honneur agricole;

VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de monsieur Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

Sur proposition de madame la directrice de cabinet ;

ARRETE

Article 1 : La médaille d'honneur agricole est décernée aux personnes dont les noms suivent :

MEDAILLE GRAND OR

Monsieur ALIBERT Gérard
Madame BRUN Christine
Madame CHABERT Dominique
Madame CHAFFANEL MOUCHE Nadine
Madame COMBAZ Sylvie
Monsieur DERENONCOURT Philippe
Madame DUPRAT Sonia
Madame GUILBERT Catherine
Madame GUILLOT Jacqueline
Madame IVART Hélène
Madame JEANNES Marie-Hélène

Monsieur LACOURIEUX Jean-Michel
Madame MILLET Janine
Madame MIZZI Christine
Madame MUGNIER Josette
Madame MUGNIER Nicole

MEDAILLE D'OR

Madame ANTOINE Christine
Monsieur BERNARD Jean-Pierre
Madame BETON Nadine
Madame CITTADINI Claudy
Monsieur COURTIADÉ Philippe
Monsieur GRILLET Paul
Madame JAMAIN-MABBOUX Corinne
Monsieur LATHUILLE-DESBORDES Claude
Monsieur LAVIS Lionel
Madame LEPREVOST Catherine
Monsieur MANTOVANI Maxime
Monsieur MARTIN Yves
Madame NAGY Valérie
Madame SERVETTAZ Joëlle
Monsieur TEPPE Jean-Jacques

MEDAILLE DE VERMEIL

Madame BIZEUL Dany
Monsieur BREYSSE Michel
Madame CHABERT Maryse
Madame COLLET Irène
Madame DELETTANG Bernadette
Madame DESCHAMPS Nadine
Monsieur DEVESA Joseph
Madame FRISON Nathalie
Madame GENTILS Anne
Madame GRUDA Florence
Madame GRANGE Claude
Madame JACOB BELLATO Nadine
Madame JANIN Marie-Laure
Madame LAVOREL-PLISSON Sylvie
Monsieur MIGLINO Daniel
Madame MORSCH HENRION Carole
Monsieur NICOLLIN André
Madame ORSAT Nadine
Monsieur PARENTHOUX Laurent
Madame RABUFFETTI Marie-Josephe
Madame REY Chantal
Madame SALE Carole

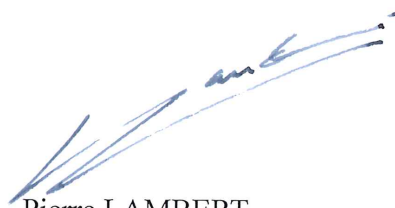
Madame SKONIECZNY Jocelyne
Monsieur STAMBOULIAN Jean-François
Madame VIVIAND Florence

MEDAILLE D'ARGENT

Madame AUBRY Marie-Pierre
Madame BENET Agnès
Madame BOYER Sandrine
Madame CASSAZ-BONDI Corinne
Monsieur CIESLAK Christophe
Madame COLLET Irène
Monsieur DEFIX Hervé
Madame D'ORAZIO Brigitte
Madame DUPARC Sandrine
Monsieur EYMARD Pierre-Emmanuel
Madame JARDIN Céline
Monsieur LAZARETH David
Monsieur MUSY Lionel
Monsieur NEYROUD Olivier
Madame PARIAT Fabienne
Monsieur RIGOLETTI Frédéric
Monsieur THIBAULT Sébastien
Madame VABRE Valérie

Article 2 : Madame la directrice de cabinet du préfet de la Haute-Savoie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs.

Le préfet



Pierre LAMBERT

74_Préf_Préfecture de Haute-Savoie

74-2017-07-11-001

Arrêté préfectoral CAB-BAG-2017-015 portant attribution
de la médaille du travail - promotion du 14 juillet 2017



PREFET DE LA HAUTE SAVOIE

Préfecture
Direction du cabinet
Bureau des affaires générales

Anncéy, le

11 JUL. 2017

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

ARRETE PREFECTORAL N° 2017-CAB-BAG-015
portant attribution de la médaille d'honneur du travail

Promotion du 14 juillet 2017

- VU le décret 48-548 du 15 mai 1948 modifié, instituant la médaille d'honneur du travail ;
- VU le décret 57-107 du 14 janvier 1957 relatif à la médaille d'honneur du travail ;
- VU le décret 74-229 du 06 mars 1974 de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la population ;
- VU le décret 75-864 du 11 septembre 1975 de M. le ministre du travail ;
- VU l'arrêté du 07 février 1957 de M. le secrétaire d'État au travail et à la sécurité sociale ;
- VU l'arrêté du 29 juillet 1975 de M. le ministre du travail ;
- VU la circulaire BC du 01 avril 1957 de M. le secrétaire d'État au travail et à la sécurité sociale ;
- VU la circulaire BC du 09 juillet 1974 de M. le ministre du travail ;
- VU la circulaire BC 25 du 23 novembre 1984 de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ;
- VU le décret 84-591 du 04 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;
- VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;
- Sur proposition de Mme la directrice de cabinet ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

Jean-François	ABRY
Lahcen	ACHADMI
Sandie	AILLAUD
Elisabeth	ALIX
Christophe	ALLARD
Alicia	ALVAREZ VIDAL
Patricia	AMARANT
Barbara	AMBROSETTI
Joel	AMBROSIONI
Ingrid	ANCEY
Bénédicte	ANGELLOZ-NICOUD
Valérie	ANTEQUERA
Jessy	ANTOINE
Samuel	Arnaud
Philippe	ARNAUD
Jean Luc	ARTIGUES
Christian	AVET L'OISEAU
Armelle	AVRILLON
André	BABAZ
Alexandre	BAELDE
Michelle	BALLY
Anne	BAR
Sylvain	BAR
Antonia	BARTOLOME GORDEJUELA
Hélène	BASCHEINIS
Maurice	BAU
Karine	BAUQUIS
Laurent	BEASSE
Alexandra	BEAUQUIS
Jean Marc	BECHET
Stéphane	BEDOUET
Laurent	BENARD
Kamel	BENKERRI
Houda	BENKERRI
Mohamed	BENKERRI
Pierre	BENSAID
Karine	BERGERON
Nicolas	BERGIER
Lilian	BERNARD
Nicolas	BERNARD
Thierry	BERNARD
Carole	BERTHOD
Samuel	BERTHOD
Christine	BERTON
Frédéric	BESSON
Gerald	BEVILLARD
Florence	BEYLOT
Marie-Ange	BIANCHIN
Franck	BIANCHINI
Sylvain	BIBOLLET
Manuel	BIGLIONE
Vincent	BIJASSON-MAURAT

Marie-Christine	BILLEN
Isabelle	BLANC
Michel Marie	BLANC
Christophe	BLANC
Carole	BLANC
Bruno	BOBAN
Michel	BOCH
Christophe	BOCHATON
Christian	BOCQUET
Sophie	BOGEY
Nathalie	BOLLARD
Yves	BONIN
Claudine	BONNETIN
Cédric	BONNICI
Carine	BORDEAUX
Vanessa	BORODINE
Maryline	BOS
Nadine	BOS
Thierry	BOTTOLLIER-DEPOIS
Franck	BOUCHARD
Célia	BOUCHERON
Marie-Paule	BOUCHET-EMINET
Mohamed	BOUSSIS
Roger	BOUVIER
Ginette	BRIGUET
Pascale	BROSSE
Eric	BROSSE
Philippe	BULOT
Mario	BUSIA
Olivier	BUZZI
Cécile	CALATRAVA
Frédéric	CAPRON
Patrick	CAPUCCINI
Tatiana	CARDOSO
Lionel	CARLIOZ
Philippe	CARRIER
Nadia	CARTIER
Jean-Michel	CARUSO
Laurence	CASADEI
Denis	CASTINEL
Maria Antonietta	CATOLINO
Christine	CATTANEO
Laurent	CATTIAUX
Véronique	CAULIER
Karine	CAVIGNAC
Stéphanie	CECCHI
Annick	CEYSSAT
Murielle	CHALLAND
Franck	CHARBONNIER
Jean-Pierre	CHATEL
René	CHAU
Alain	CHAZAUD
Franck	CHESSEL
Gérard	CHESSEL
Michel	CHEVALLAY
Jean	CHEVINESSE
Rodolphe	CHIRET

Stephane	CHOFFAT
Sylvana	CIPRIANI
Evelyne	CLAVEL
Frédéric	COGNET
Cinzia	COLA
Thierry	COLLOMBAT
Pascale	COLOGON
Laurence	COMBAZ
Denis	CONDEVAUX
Pierre	CONVERSET
Marie-Christine	CORDIER
Jean-Claude	CORNIER
Carlos	COSTA
Antonino	COSTARELLA
Fabrice	COUDERT
Pascale	COULON
Marie-Hélène	COUPE
Thierry	COUTIN
Martine	COUTIN
Nathalie	CUNY
Ghislaine	CUSIN
Alvaro José	DA FONSECA MARTINS
Sandrine	DA SILVA
Sabrina	DACA
Olivier	DACA
Eduardo	DAGNONE
Carole	DAGUET
Gérard	DAHAN
Michèle	DALLA-COSTA
Nicolas	DARRAS
Murielle	DE PINHO
David	DECOMBLE
David	DECOMBLE
Raphaël	DELAVENAY
Christophe	DELEMONTEZ
Jean Christophe	DELIGNE
Isabelle	DENANS
Sylvie	DEPOMMIER
David	DESANDRE
Pierre	DESCAMPS
Laurette	DESCOMBES
Christophe	DEVELAY
Marie-Christine	DEWLIDE
Kelim	DHIFI
Maria	DI GIUSEPPE
Nicole	DIHLMANN
Gaëlle	DREVET
Farid	DRIDAH
Dorothee	DROUIN BILLAULT
Nathalie	DUCA
Bernard	DUCKETTET
Régis	DUDEFAND
Pascal	DUFFOUR
Audrey	DUFRESNES
Alain	DUMERMUTH
Nicolas	DUMONT
Nicolas	DUMONT

Franck	DUMONTIER
Franck	DUMOULIN
Sandrine	DUMOULIN
Stéphane	DUNAND
Isabelle	DUPONT
Virginie	DUPONT DUCRETET
Fabienne	DUSSOLLIET-BERTHOD
Gilles	DUVERNEY
Yann	DUVILLARD
Mohamed	EL HAYTI
Patricia	EMERY
Myriam	EMMANUELLO
Patricia	EMONET
Bozagci	ERCAN
Damien	EXCOFFIER
Damien	EXCOFFIER
Alexandra	EXERTIER
Murielle	FANTONE
Mustapha	Farfar
Laurent	FAURE
Sophie	FAVENNEC
Didier	FAVRE
Fabrice	FAVRE
Sandrine	FEIGE
Gérald	FELDER
Sensy	FERRE
Maxime	FIORETTI
Thierry	FIQUET
Etienne	FIQUET
Christian	FLAMERION
Daniel	FOLLET
Angelo	FONTANA
Serge	FORNARA
Jean-Claude	FORNARI
Geraldine	FOUILLEN
Nicolas	FOURNIER
Evelyne	FRANCO BELTRAN
David	FRAPSAUCE
Sébastien	FRARIER
Marius	FREDOUIL
Loic	FRONT
Sylvain	FUCHS
Magali	GANTHEIL
Claudie	GARDENAL
Christophe	GARNIER
Florence	GARNIER
Sylvie	GAS
Paul	GASQUET
Stephane	GAUTHIER
Christophe	GAVALDA
Jerome	GAY
Severine	GERBIER
Helen	GILODI
Lionel	GIRARD DESPROLETS
Jean-Marc	GIRAUD
Franck	GLENAT
Stéphane	GODET

Cécile	GONCALVES
Christine	GONCALVES
Fatima	GONCALVEZ FERNANDES
Jérôme	GOUPIL
Pascal	GOUTINES
Carmela	GOY
Louise	GOY
Laurent	GRANDFILS
Sylvie	GRANDNER
Valérie	GREFFOZ
Valérie	GREGOIRE
Laurent	GREGORUTTI
Stéphanie	GREPILLAT
Christine	GRIFFET
Bernard	GRIVAZ
Sylvie	GRONDIN
Catherine	GRUAZ
Patrice	GUERIN
Valérie	GUERRAZ
Patrick	GUESSARD
Christian	GUFFON
Fabrice	GUIHARD
Céline	GUILLARD
Thierry	GUILLOIS
Stéphane	GUILLON
Thierry	GUITTARD
Sébastien	GURNEL
Serge	GURNEL
Farid	HALAIMIA
Stéphanie	HERAIL
Laurent	HILLAIRET
Florence	Hudry
Laurent	HUDRY
Elisabeth	HUISSOUD
Noële	HYVERT
Serafettin	ILHAN
Danielle	IMHOOS
Yves	IRADKHAN
Philippe	IVIC
Hubert	JACOB
Léon	JACQUES-VUARAMBON
Hervé	JACQUIER
Jérôme	JACQUIER
Isabelle	JACQUIER
Philippe	JACQUIER
Franck	JANIAUD
Patrick	JANIN
Christelle	JARRY
Benoît	JEANNEAU
Claude-Olivier	JEANTON
Jean-Luc	JEHL
Lydie	JOLY
Frédéric	Jung
Cedric	JUSKOWIAK
Véronique	KALKOFF
Jolanta	KAMINSKI
Atef	KEGHOUCHE

Fatima	KESSIS
Abdellah	KHADIR
Malick	KHELOUFI
Ben Ali	KHIARI
Louis	KROLAK
Sandrine	LA SPISA
Michel	LACROIX
Thierry	LAFON
Gilles	LAFRASSE
Virginie	LAGARDE
Stéphane	LAGNEAU
Franck	LAGRANGE
Céline	LAMPASONA
Xavier	LAMY
Laurent	LAPORTE
Gilles	LARCHEVEQUE
Jean-Marie	LARNAU
Caroline	LAROCHE
Pascal	LARREDE
David	LAURENSON
Philippe	LAURENT
Patrice	LAUSENAZ GRIS
Gilles	LE QUILLEUC
Robert	LECAILLON
Catherine	LECONTE
Franck	LEGRAND
Sophie	LEMAIRE
Catherine	LEMAITRE
Paulo	LEMOS GOMES
Sylvie	LEPAN
Stéphane	LEPERS
David	LESAULNIER
Christine	LHULLIER
Yves	LIEGON
Christophe	LOCHON
Laurence	LOLLIOZ
Antoine	LOPEZ
Moussa	LOUAR
Christophe	LOYEZ
Véronique	MAFFIOLI
Eric	MAGNIER
Karine	MAGNIN
Laurence	MAHOT
Pascal	MAHOT
Emmanuelle	MAILLET
Laurence	MAILLOT
Alain	MAINGAULT
Tamer	MAKINE
Benvenuto	MANZI
Didier	MARCEL
Corinne	MARCELLIN
Gilles	MARIN-CUDRAZ
Carlos	MARQUES
Sandrine	MARTEL
Mireille	MARTIN
Pierre	MARTINON
Rogerio	MARTINS MARIA

Philippe	MASSON
Joseph	MASULLO
David	MATRAS
Annie	MAULET
Véronique	MAURICE
Jean-Marc	MBANGUE
Thierry	MEESMAN
Céline	MENETRIER
Charlie	MEQUIGNON
Maria	MERLET
Bernadette	MERMILLOD-ANSELME
Michele	MERMILLOD-ANSELME
Béatrice	MERMILLOD-BLONDIN
Beâta	MERMILLOD-POENSI
Sylvie	MERMOUD
Nathalie	MEYNET
Marie-Josée	MIGUEL LOPEZ
Daniel	MILLARD
Sandrine	MILLET
Anita	MILLET
Corine	MISSILLIER
Viviane	MOCCAND JACQUET
Sylvie	MOENNE LOCCOZ
David	MOILLE
Dominique	MOLLIEX
Monique	MONNIN
Anthony	Monnot
Isabel	MONOD
Chantal	MONTAGNOUX
Valérie	MORAND
Vincent	MORINEAU
Anne	MORON
Gislaine	MOSSIERE
Sylvie	MOULIN
Célin	MUJDECI
Recayi	NALCI
Jérôme	NANTUA
Claude	NAPARSTEK
Thierry	NHOTSAKDA
Jean-Luc	NICOUD
Anthony	NIO
David	NUEZ BURRIEL
Anna-Lisa	OLIVA
Gilles	OMINETTI
Bertrand	ONIMUS
Sylvie	ORCEL
Karine	ORTEGA
Stéphane	PACCOT
Joseph	PANGALLO
Lionel	PANISSET
Isabelle	PAPILLOT
Sandra	PARANIER
Julien	PASQUIER
Christelle	PAUL
Benoît	PAUTHE
Sandrine	PEILLEX
Pascal	PENISSARD

Nadine	Périnet
Maria	PERISSOUD
Annie	PERNOLLET
Franck	PERRET
Rémi	PERRET
Hervé	PETIT
Christine	PEZET
Laurence	PICART
María de Fatima	PICHARD
Virginie	PLASSARD
Catherine	POEX
Dominique	POILLEAUX
Joël	PONCET
Delphine	POPHIN
David	POTRICH
Jérôme	POUSSIN
Marina	PREVOST
Patrice	PROVENZANO
Loïc	PUIGSERVER
Catherine	QUETANT
Maryline	QUIQUEMPOIS
Cyril	RABERIN
Thierry	RABILLE
Ouissem	RAHOUI
Patrice	RAMEL
Didier	RANDY
Jean	RATELIER-PARCHET
José Luis	REDONDO BARRAGAN
Danielle	REGAT
Frédéric	RENAUD
Gérard	REQUET
Laurent	REVEILLERE
Colette	REVIAL
Frédéric	REVUZ
Thierry	RIANO
Sameira	RIBEIRO
Sophie	RICHARD
Christophe	RICHARD
Marie-Christine	RICHIER
Isabelle	RIDUET
Fabienne	RINGENBACH
Thierry	RIQUET
Christophe	ROBERT
Karima	ROCCHIA
Marc	ROCHE
Carlos	RODRIGUEZ
Frederic	ROLIN
Denis	ROSA GONCALVES
Peter	ROSIERE
Jean-Michel	ROUX
Georges	ROUX
Ghislaine	ROUX
Didier	RYO
Lionnel	SAINT DENIS
Didier	SAINT-DIDIER
Odile	SALVI
Christine	SANCTUS

Sylvie	SAUTHIER
Jérôme	SAUZE
Nathalie	SAVOYE
Cécile	SCARAZZATI
Brigitte	SCHLEIFFER
André	Seignoux
Serge	SERRA
Damien	SIEGA
Catherine	SIMON
Fabienne	SIMONET
Anne Sophie	SKONIECZNY
Mickael	SKRZYPCZAK
Denis	SMERIL
Marylène	SOCQUET CLERC
Eric	SOCQUET-CLERC
Muriel	SOCQUET-JUGLARD
Marie-Corinne	SOTO
Caroline	STAUDER
Damien	STIEFFENHOFER
Sébastien	SUCHET
Gulsum	SUNA
Christelle	SURPLY
Mauricette	SUSCILLON
Sophie	TAPPAZ
Denis	THIOLLAY
Aurélie	THOMAS
Corinne	THOREL
Gabriel	TINCHANT
Stéphanie	TISSERAND-MASSARD
Sylvie	TISSOT
Nadine	TITONEL
Alain	TONNERRE
Richard	TOTH
Catherine	TREBOUX
Laurence	TRECANI
Hervé	TRINCAT
Michel	TRINCAT
Fabrice	TRINQUET
Jean-Marc	TRUFFET
Frédéric	TURUT
Sylvie	UBERSAX
Dominique	VAGNOUX
Jérôme	VALLE
Olivier	VANDEPOEL
Patrice	VANDER-STICHELEN
Didier	VANSTEENSKISTE
Anne-Marie	VARIS
Nathalie	VASSON
Gilles	VECCHI
Alain	VENTEUX
Christelle	VERNAY
Didier	VEROLLET
Céline	VERY
Nadine	VESIN
Céline	VESIN
Isabelle	VETTIER
Stéphane	VEYRAT-DUREBEX

Olivier	VIALA
Stéphanie	VIATTE
Thierry	VIEILLE
Marie-Anise	VIEIRA RENIER
Frédéric	VIGUET
André	VILLA
Delphine	VILLANOVA
Magali	VILLARD
Eric	VIOLLAZ
Solange	VISCHIONI
Gérard	VIVES
Mirojub	VLADISAVLJEVIC
Patrick	VUATTOUX
Murielle	VULLIEZ
Jean-Claude	XIMENES
Hamida	YAHYAOU
Philippe	YVRAIT
Tounsi	ZEGHOUDA

ARTICLE 2 : La médaille d'honneur du travail VERMEIL est décernée à :

Turan	ACAR
Rosette	AFFANI
Fatima	AÏTALI
Gladys	ALLAERT
Nadine	ALLARD
Nadine	ALLIMANN
Eliane	AMBLARD
Barbara	AMBROSETTI
Catherine	ANGELLOZ-NICOUD
Nucera	ANNUNZIATO
Georges	ANSELME
Jean Pierre	ANTHONIOZ
Patricia	ANTOINE
Jean-Michel	ARQUIZAN
Françoise	AUDEBRAND
Patrick	AVRILLON DIT A JEAN-ANTOINE
Henri	AZZOPARD
Corinne	AZZOPARD
Eric	BACHELET
Annie	BAJULAZ
Michelle	BALLY
Marc-Antoine	BARATAY
Martine	BARBAT
Marie	BARBENSON
Nicole	BATAILLEUR
Fabienne	BEAUQUIS
Jean Marc	BECHET
Sylvie	BEGUEX
Patrick	BELVILLE
AFIFA	BENDOUMI
Pierre	BERMOND
Jean-Yves	BETEND
Gerald	BEVILLARD
Marie-Ange	BIANCHIN
Roland	BIBOLLET

Marie-Christine	BILLEN
Dominique	BINET
Fabrice	BIRRAUX
Pierre	BIRRAUX
Patrice	BLANC
Murielle	BLANC
Laurence	BLANC
Anne	BLANCHET
Dominique	BLONDEAU
Bruno	BOBAN
Franck	BOCHET-CADET
André	BONIER
Pascal	BONNEAUD
Benoît	BONNESOEUR
Didier	BOTTOLLIER VEVAZ
Patricia	BOUCHARD
Eric	BOUHOURS
Eric	BOUHOURS
Marc	BOUIX
Hocine	BOUTAGHANE
Bernard	BOUVIER-BELLEVILLE
Chantal	BOVAGNET
Jean-Francois	BRASSET
Patrick	BRIER
Marie-Andrée	BRONDEX
Pascale	BROSSE
Laurent	BRUNET
Nicole	BUCHOWSKI
Jocelyne	BURDET
Raymond	BURNET
Claude	BURQUIER
Jean-Luc	BUSI
Denis	BUSSIÈRE
Pierre	CACCAVELLI
Giuseppe	CALCAGNO
Yvan	CALVET
Conchita	CALZADO
Daniel	CAMBERNON
Dolorès	CAMPEOL
Patrick	CAPUCCINI
Martine	CARDINET
Eric	CARLIER
Evelyne	CARQUILLAT
Monique	CARRIER
Claude	CASSIS
Alain	CATALDO
Martine	CATTELIN
Eric	CATTIN
Marc	CAUSSE
Christian	CAUX
Raphael	CELLI
Hassen	CHALABI
Geneviève	CHAPPUIS
Daniel	CHARLES MANGEON
Michel	CHARNAY
Alain	CHAZAUD
Nadine	CHESNEY

Franck	CHEssel
Michel	CHEVALLAY
Christophe	CHIPIER
Patrice	CHOLLET
Evelyne	CLAVELIN
Bernard	CLERC
Emmanuel	COGNET
Frédéric	COGNET
Gilles	COLLIN
Sylvie	COLLINET
Annie	COMBAZ
Marie-Christine	CORDIER
Frédéric	COSSON
Antonino	COSTARELLA
Marie-Pierre	COTE
Pascal	COTTET DUMOULIN
Robert	COTTET GAYDON
Herve	COULAUD
Pascale	COULON
Marie-Ange	COURRAUX
Daniel	COURTOIS
Didier	CREPIN
Claudine	CURRAL
Catherine	D ALOISE
Mireille	DECAUSSIN
Laurent	D'HELF
Dominique	D'INCAU
Géraldine	D'INCAU
Gilles	DALLINGES
Philippe	DE BUE
Murielle	DE PINHO
Christine	DEBEAUJON
Jean Luc	DEFLO
Eric	DEGLI-ANGELI
Béatrice	DELAIS
Jean-Pierre	DELALEX
Sandrine	DELAPLAGNE
Franck	DELEVAL
Nadine	DELEMONTEZ
Philippe	DENERIAZ
Claude	DESBIOLLES
Pierre	DESCAMPS
Thierry	DESCHAMPS
Dominique	DESILES
Gilles	DETRAZ
Luisa	DEZERT
Didier	DEZERT
Brigitte	DI MASULLO MEYNAUD
Maryline	DOLE
Bruno	DONGHI
Pascal	DOUMENGEUX
Franck	DUBIEF
Véronique	DUBRAY
Eric	DUBUSC
Patrice	DUCHENE
Eric	DUCRET
Pascal	DUFFOUR

Catherine	DUNKEL
Sylvie	DUNOYER
Michel	DUPERRIER-SIMOND
Bernard	DURAND
Thierry	DUROCHER
Daniel	ECHERNIER
Franck	EHRISMANN
Patricia	EMERY
Jean-Luc	EUVRARD
Antonina	EXTREMERA
Vincent	EYMARD
André	FALETTO
Françoise	FARAMOND
Arielle	FARINA
Marcel	FAVRAT
Murielle	FAVRE
André	FAVRE
Jérôme	FAVRE
Annie	FAVRE
Christian	FAVRE-FELIX
René	FEIGE
Corinne	FEIGE
Chantal	FEIGE
Dominique	FERRAIS
Clara	FERREIRA
Frédéric	FILLION
Valérie	FILLON ROBIN
Josette	FIVAZ
Daniel	FOLLET
Angelo	FONTANA
Serge	FORNARA
Jean-Claude	FORNARI
JEAN	FOTI
Véronique	FRANCOIS-BRAZIER
Olivier	FREYTAG
Sylvie	GALLOIS
Pascale	GAMBIER
Jean-Pierre	GANNAZ
Thierry	GARBY
Christel	GARIN
Marie-Christine	GASNOT
Christel	GATINEAU
Veronique	GENINI
Carlo	GIANFELICI
Bruno	GILLET
Nadine	GIRARD
Marie-Pierre	GOBERT
Marie Noelle	GOLDAR
Laurent	GONNET
Jérôme	GOUPIL
Carmela	GOY
Martial	GRANGE
Françoise	GRANGER COLLIN
NADINE	GRAS
Fabrice	GRIFFOND
Isabelle	GRUFFAT
Rita	GUERRAZ

Dominique	GUILLAUME
Sylvie	GUILLEMOT
Philippe	GUIN
Annie	HACHE
Eric	HACHE
Farid	HALAIMIA
Thi	HAS
Antoinette	HERITIER
Marc	HILD
Bruno	HOYAS
Rachel	HUDRY-CLERGEON
Pascal	HUISSOUD
Frédéric	HULIN
Bruno	HUVE
Hervé	JACQUIER
Pierre Rémy	JACQUIER
Sophie	KAISER
Floriane	KARABABA
Najate	KARROUCH
Ben Ali	KHIARI
Franck	KLEINHANS
Abdelkader	LAALIAOUI
Georges	LACROIX
Michel	LACROIX
Joelle	LAMAISON
Jacques	LAMBERSEND
Marie-Thérèse	LAMOSSIÈRE
Muriel	LANGBOUR
Jean-Louis	LASSELIN
Bernard	LAUBE
Laurence	LAURENZIO
Alain	LAVITTOLA
Christelle	LE DIOT
Bruno	LEGAL
Catherine	LEMAITRE
Ludovic	LEVEQUE
Nathalie	LEVEUGLE
Pascale	LEVEUGLE
Saturnino	LINARES
Christophe	LIONNET
Rosa	LISI GRASSO
Annick	LOMBARD
Beatrice	LOSEGO
Isabelle	LYONNAZ-PERROUX
Valerie	MABBOUX
Angéline	MADEIRA
Didier	MAES
Corinne	MAGNIN
Franck	MALACARNE
Yannick	MALPOT
Patrick	MANIGLIER
Patrick	MARCEL
Bruno	MARIETTAZ
Sylvie	MARMILLON
Arlindo	MARQUES
Marie-Thérèse	MARTINELLI
Helena Maria	MARTINS

Amélia	MATRAS
Sylvie	MATTEI
Fabienne	MAUGIS
Carole	MERMIN
Patrick	MEYER
Corinne	MICHEL
Marie Stella	MILANO
Pascal	MINIATI
Nadine	MOCELLIN
Thierry	MOLLEX-DONJON
Laure	MONTANGON
Pierre	MOREL
Herve	MOREL
Thierry	MORLEVAT
Fabrice	MOSSUZ
Nicole	MOTTET
Sophie	MOUTHON
Gilbert	MUGNIER
Fabien	NARDELLI
Lionel	NAUD
Roger	NICOLLET
Sylvie	NONTAWONG
Claude	NOTTEBART
Bruno	OBER
Laure	OLDONI
Christophe	OLIVIER
Małgorzata	ORAIN
Valérie	OTTA
Marie-José	OIJIL
Franck	OZIER
Loïc	PAJOT
Thierry	PAPIN
Alain	PAPINUTTI
Edith	PELLOUX
Pascal	PENISSARD
Luis	PEREIRA
Frederic	PERIE
Laurent	PERNET-COUDURIER
Pascal	PERRET
Philippe	PERRET
Christine	PERRET
Thierry	PERTUISET
Patrick	PETELLAT
Sophie	PETIT
François	PETIT
Valérie	PETITO
Nicole	PHILIBERT
Denis	PICHON
Monique	PICUT
Sylvain	PILLEUR
Chantal	PINGET
Denis	PINGET
Eric	PINGET
Jacqueline	POCHAT-BARON
Catherine	POEX
Véronique	PORTAL
Akiu	POUZIN

Véronique	PREVOST
Nathalie	PROVENAZ
Patricia	PROVENCE
Patrice	PROVENZANO
André	PTASZYNSKI
Pascal	PUTHOD
Patrick	QUILEZ
Marie-Hélène	RACT
Carlos	RAMOS
Jean-François	RAYNAUD
José Luis	REDONDO BARRAGAN
Marielle	REQUET
Gérard	REQUET
Jean François	REY
Joaquim	RIBEIRO FRANCISCO
Eric	RICHARD
Andrée	RIGHI
Josette	RIOUALL
Gilles	ROBERT
Anne-Marie	ROCH
Joëlle	ROGER
Hervé	ROLLAND
Nicolas	ROUSSEAU
Bruno	ROYER
Thierry	RUIN
Thierry	SACCANI
Daniela	SACCOCCIO
Monique	SAMBUC
Pascal	SANCHEZ
Fabienne	SANCTUS
Sabine	SANNICOLO-FOREL
Jean-Marc	SAR
Yves	SARRAZIN
Maria Graziella	SCARAMUZZINO
Alain	SERASSET
Antoinette	SERRANO
Christiane	SETTO
Philippe	SEVERINI
Annie	SIMONNEAU
Patricia	SOUFFEZ
Magali	SPINA
Pierrette	STRIGINI
Yasar	SUNA
Hanifa	TAROUHIT
Youcef	TERGHINI
Isabelle	TERRIER BOGUET
Nicole	TISSOT
Pascal	TOSOLINI
Claude	TOURNEBIZE
Tai Phong	TRAN
Isabelle	TREBILLOD
André	TRIPIANA
Joël	TRUCHON
Fabienne	VAILLEND-DUCRET
Jean-Pierre	VALLET
Nathalie	VAN NIEUWENBORGE
Patrice	VANDER-STICHELEN

Didier	VANSTEENSKISTE
Franciane	VASSEUR
Thierry	VATIN
Miguel	VERGES
Laurent	VERNERET
Lina	VERON
Marc	VESIN
Laurent	VEYRAT LACHENAL
Stéphane	VEYRAT-LACHENAL
Véronique	VEYRAT PENNEY
Jacques	VIAUD
Philippe	VITALE
Didier	VITASSE
Gérard	VIVES
Jacqueline	WEILAND
Rosa	WINTENBERGER
Resit	YÜCE
Zohra	ZEGHIDA
Tounsi	ZEGHOUDA

ARTICLE 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

Thierry	ADANI
Thierry	ALBERTINO
Martine	ALLARD
Denis	ALMEIDA
Abel	ALVES
Jacqueline	ARBEZ
Philippe	ARBOIT
Elisabeth	AUGUSTE
Aude	AUSSEDAT
Philippe	AVRILLON
Eric	BACHELET
Nathalie	BAL
Annick	BALESTRA
Aicha	BARKI
Eric	BARRIERE
Martine	BEAUDOUX
Chantal	BELHADI
Patrick	BELVILLE
Sami	BEN AMMAR
Catherine	BENOIT
Denise	BERAUD
Isabelle	BETEMPS
Nicole	BEVILLARD
Gérald	BEVILLARD
Marie-Christine	BILLEN
Marie-Jo	BLANC
Gilles	BLANC
Evelyne	BLIN
Bruno	BOBAN
Martine	BOCHET-CADET
Eric	BOISIER
Jean-Paul	BORDIGA
Yvon	BOSSON
Jacqueline	BOSSON

Freddy	BOSSONNET
Françoise	BOURBON-GIAJ
Jean-Michel	BOURRACHAUD
Myriam	BOURSIN
Sylvie	BOUVERET
Guy	BRAZIER
Marc	BRECHEMIER
Catherine	BROVEDANI
Marie Josée	CAMERLYNCK
Patrick	CAPUCCINI
Joëlle	CASANOVA
Catherine	CHAL
Antoine	CHAMBAUD
Nicole	CHAPPET
Marie-Michelle	CHAPUIS
Jean-Luc	CHARVIER
Alain	CHAZAUD
Francis	CLARISSE
Evelyne	CLAVELIN
Frédéric	COGNET
Martine	COLLOMB
Gilles	CONTAT
Pierre	COPPEL
Sabine	CORBIERE
Sabine	CORBIERE-SELLES
Antonino	COSTARELLA
Robert	COTTET GAYDON
Hervé	COULAUD
Pascal	COULON
Abdeali	DAKIR
Christine	DAUNOIS
Murielle	DE PINHO
Barbara	DE SOUSA
Joelle	DEFRANOUX
Lise	DEGEORGES
Jean-Pierre	DEL PIETRO
Catherine	DELCOUR
Christophe	DELEMONTEZ
Paola	DELL'ANTONE
Marie-José	DEMOLIS
Chantal	DEPERRAZ
Pino	DEROMA
Pierre	DESCAMPS
Nadine	DIEU
Gilles	DOMENGE
Christian	DORIEZ
Jean Marc	DUMAS
Didier	DUMAZ
Anne	DUMONT
Virginie	DUPONCHELLE
Brigitte	DUSSART
Patricia	EMERY
José	ESTOPINAN
Jean-Luc	EXCOFFIER
Louis	FAVRE
Augustin	FERNANDES
Frédéric	FILLION

Thierry	FOEX
Daniel	FOLLET
Angelo	FONTANA
Fernand	FOREL
Yves	FORNARA
Pierre	FOURNIER BIDOZ
Didier	FRAIX
Martine	FROSSARD
Laurence	FRUTTAZ
Olivier	GAILLARD
François	GALLIEN
Sylvie	GALY
Jean-Pierre	GANNAZ
Didier	GANTELET
Martine	GARCIA
Joelle	GAY
Hervine	GIFFARD
Patricia	GIRARD
Didier	GONNET
José	GONZALEZ SILVA
Nicole	GRADEL
Martial	GRANGE
Isabelle	GRESPLAN
Jean-Pierre	GRIVEAU
Thérèse	GROSJEAN
Sophie	GUENIOT
Patricia	GUERRAZ
Martine	GUILLET L'HERMITE
Rafik	HAMDI
Eric	HOFFMANN
Bernard	HORIG
Bruno	HUVE
Louis	INSOGNA
Pascal	JACQUET
Jean-Louis	JANIN
Martine	JIMENEZ
Ben Ali	KHIARI
Franck	KLEINHANS
Brigitte	KRYSTKOWIAK
Gérard	LACOSTAZ
Odile	LACROIX
Antoine	LACROIX
Christian	LAFFIN
Josiane	LAFFONT
Dominique	LAGNIER
Jocelyne	LAGRANGE
Jean-Luc	LAMBEAUX
Pascal	LARAVOIRE
Jean-Jacques	LATHUILLE
Joëlle	LAVOREL
Michel	LAZZERINI
Yvon	Le Gall
Agnès	LE GENTIL
Jean-Louis	LECOCQ
Bruno	LEFAUT
Catherine	LEMAITRE

Patrick	LEVET
Virtudes	LOHEZ
Catherine	LOPEZ
Didier	MAES
André	MAISTRE-BAZIN
Bertrand	MAMERON
Christian	MARICHAL
Laurence	MARTINET
Marie	
Madeleine	MASCHIO
Jean-Louis	MASSART
Jean-Louis	MERLE
Alain	METZ
Pascal	MEYNET
Gérard	MIEVRE
Béatrice	MINGORANCE
Annie	MINIER
Lisette	MIOLLANY UDRY
Christiane	MOENNE
Thierry	MORLEVAT
Patrice	MOURIEC
Daniel	MUGNIER
Fabien	NARDELLI
Gisèle	NICOLINI
Roger	NICOLLET
Raphaël	NUZZO
Marie-Lise	PACCAUD
Laurence	PALLAS
Pierre-Yves	PAROT
Michel	PASERO
Marie-Thérèse	PASTOR
Roland	PELLIER-CUIT
Alain	PELLOUX
Christine	PEPIN
Jacques	PERILLAT
Christian	PERILLAT BOTTONET
Nathalie	PETRUCCI
Jean-Luc	PEYREAUD
Catherine	PIANFETTI
Yves	PIERQUET
Catherine	PIGE
Monique	PIGNARRE
Bernard	PINEDA
Paulo	PISSARA RAMOS
Vincent	PLANQUOIS
Patricia	PLEWINSKI
Catherine	POEX
Anne-Marie	POMMIER
Serge	PORRET
Sabine	QUERLEU
Patricia	RABILLOUD
Marie-Christine	RABIN
Patricia	RAGUET
Carlos	RAMOS
Christine	RAUXET
Philippe	REAL
José Luis	REDONDO BARRAGAN

Corinne	REDOUX
Jean-Luc	REMY
Marie-Ange	RENDA
Jean-François	REY
Michèle	RIBET
Patrick	RIGOUDY
Frédérique	RIZZANTE
Christian	ROBERT
Catherine	ROBEZ MASSON
Anne-Marie	ROCH
François	ROCH
Albert	ROLLAND
Flora	ROSSI
Liliane	ROULLET
Solange	ROUPIOZ-BAUD
Pascal	ROUSSEL
Agnès	RUBAT DU MERAC
Gilles	SAGE
Philippe	SAMPER
Eugénio	SCONZA
Gérard	SECCHI
Antoinette	SERRANO
Catherine	SERRE
Maddy	SIZAIRE
Rachid	SOLTANI
Richemont	TAFA
José	TASSART
Marc	TERRAND
Pascal	TERRIER
Sylvie	TERRIN
Bernadette	TETAZ
Odile	TINJOURD
Marie-Noelle	TISSOT
Tai Phong	TRAN
Denis	TUAZ
Sylvie	VAILLANT
Cécile	VASSAL
Thierry	VATIN
Joël	VAUDAUX
Graziella	VENZO
Frédéric	VERBRUGGHE
Dominique	VERNERET
Gérard	VIVES
Tounsi	ZEGHOUDA
Christian	ZERBOLA

ARTICLE 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

Patrick	ALIVERATTI
Joaquim	ANTUNES BATISTA
Michel	ATLANI
Marie-Christine	ATLANI
Michel	AVRILLON
Michel	AVRILLON DIT A JEAN-ANTOINE
Gérard	BAILLIF
Madeleine	BARBIER
Pascal	BARRER
Patrice	BARRER
Genevieve	BAUQUIS
Patrick	BAYLE
Anne-Marie	BEAUQUIS
Lucyane	BECART
Nadine	BEL
Anne Marie	BENEDETTINI
Viviane	BESSON
Henri	BETEMPS
Nicole	BEVILLARD
Maryline	BLANC-GARIN
Roger	BORDET
Christian	BOSSY
Norbert	BOZON-MERMET
Brigitte	BRY
Jean-Noël	BULIARD
Marie Josée	CAMERLYNCK
Mireille	CANTIN
Patrick	CAPUCCINI
Thierry	CAREL
Claude	CARERA
Messaouda	CHALABI
Monique	CHAMBON
Marie-Josèphe	CHATEL-LALEY
Bertrand	CHATELAIN-CADET
Joelle	CHAUVOT
Bernadette	COCHET
Maria de Fatima	COELHO
Aida	COELHO DE ALMEIDA
Francine	CORNU
Antonino	COSTARELLA
Robert	COTTET GAYDON
Alain	DAUDEL
Murielle	DE PINHO
Mireille	DECAUSSIN
Josiane	DENAULES
Joelle	DEPLANTE
Christian	DESBIOLLES
Danielle	DI MASCIO
Esther	DIEMUNSCH
Lucette	DOBBELS
Roland	DUCRET
Therese	DUMAS
Martine	DUMERMUTH
Liliane	DUMONT

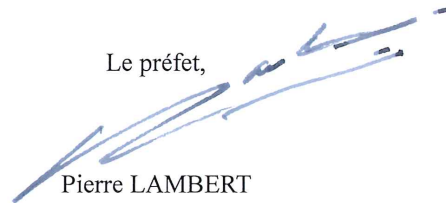
André	DUPERRIL
Max	DUPONT-ROC
Catherine	DUPUIS
Brigitte	DUSSART
Jean-Claude	DUVAL
Viviane	ELOTO
Brigitte	FAUCONNET
Frédéric Marius	FILLION
Alain	FLEURY
Antoine	FOTIA
Marie-Paule	FOURCY
Colette	FOURNIER
Janine	GALLET
Dominique	GAUTIER
Annick	GENAND
Maurice	GERFAUD
Christian	GERMAIN
Catherine	GESTIN
Chantal	GILLOZ
Jean-Marc	GLEIZE
Jean-pierre	GONZALEZ
Christian	GOTRAND
Nicole	GRADEL
Hervé	GUILLEMARD
Dominique	GUILLET
Pascal	GUILLET
Jean-Claude	GUIRAUDON
Lilla	GUZZO
Dominique	HERVE
Christian	HERVY
Joëlle	HOFFMANN
Corinne	HORELLOU-SARREY
Annie	JACOB
Patrick	JACOPINO
Sylvie	JACQUET
Bernard	JANNOU
Martine	JIMENEZ
Ben Ali	KHIARI
Dominique	LAGNIER
Claude	LALUT
Denis	LAMBERT
Paul	LAMEY
Nathalie	LANG
Jean-Luc	LAPLACE
Gaetano	LATONA
Jean-François	LAVOREL
Didier	LEICK
Christiane	LEPRI
Christiane	LEVET
Josiane	LEVET
Edith	LIUZZO
Virtudes	LOHEZ
Brigitte	MAISON
Michel	MAITRE
Christian	MARSURA
Marie-Line	MARTIN
Annie	MASSET

Christian	MENGUAL
Stéphane	MERMILLOD-BLADERT
Christine	MILLERIOUX
Nicole	MILLET
Nelly	MIQUET-SAGE
Christian	MOCELLIN
Yvan	MOLLIEUX
Christine	MONTCHARMON
Jean-Claude	MONTMASSON
Eric	MONTREER
Armand	MORAND
Michel	MOTTET
Françoise	MUGNIER
Marie-Noëlle	MUGNIER
Zaghda	NAFIR
Bozica	NIKOLIC
Jean-Marc	NIKOLLI
Jean-Louis	NOEL
Denis	OTTONE
Christian	PARCHET-ROSSET
Marie-Pascale	PARIS
Gilles	PAULME
Maryse	PECHADE
Annick	PELLIER-CUIT
Sylvie	PENIN
Régine	PERONI
Michel	PERROLLAZ
Martine	PERRON
Christian	PERROUD
Jean-Paul	PETELLAT
Serge	PETIT
Francois	PLATEN
Pierre	PLOMION
Marie Noelle	PODLES
Yves	PONSERO
Eleonore	PONTHOREAU
Christian	PROCUREUR
Francine	QUENET
Fabio	RAVIGLIONE
José Luis	REDONDO BARRAGAN
Dominique	RENIER
Jeanine	RESPAUD
Daniel	REVILLARD
Joël	REY
Christian	REY
Jean François	REY
Richard	RIVA
Nadino	RIZZANTE
William	ROCHET
Annick	ROMANEK
Anne-Marie	ROUGE
Gilbert	ROUPIOZ
Patrick	SALIOU
Guy	SANSANO
Guy	SCHUTTER
Patrick	SIEBERT
Michel	STRAPPAZZON

Bernadette	TASSET
Charles	TOURNIER
Marie-Claire	VARET
Monique	VAREZZI
Françoise	VERSCHAEVE
Jean-Marc	VEYRAT-CHARVILLON
Gérard	VIENNE
Yves	VINCENT
Guy	VIOLLET
Noël	ZANETTI
Tounsi	ZEGHOUDA
Abdallah	ZOUGHELECHE
Claire	ZUBAN
Denis	ZUGLIANI

ARTICLE 5 : M. le secrétaire général et Mme la directrice de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,



Pierre LAMBERT

74_Préf_Préfecture de Haute-Savoie

74-2017-08-30-004

Arrêté préfectoral CAB-BAG-2017-023 attribuant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale aux élus et agents de la commune nouvelle d'Annecy et du conseil départemental de la Savoie - promotion du 14 juillet 2017



PREFET DE LA HAUTE SAVOIE

Préfecture
Direction du cabinet
Bureau des affaires générales

Anney, le **30 AOUT 2017**

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

ARRETE PREFECTORAL N° 2017-CAB-BAG-023

**attribuant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale aux agents et élus
de la commune nouvelle d'Anney et du conseil départemental de la Savoie**

Promotion du 14 juillet 2017

VU le décret 87-594 du 22 juillet 1987 modifié, portant création de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

SUR proposition de Mme la directrice de cabinet ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La médaille d'honneur régionale, départementale et communale est décernée aux titulaires de mandats électifs dont les noms suivent :

MEDAILLE D'OR

Néant

MEDAILLE DE VERMEIL

Néant

MEDAILLE D'ARGENT

Néant

<http://www.haute-savoie.gouv.fr/outils/horaires-et-coordonnees>
rue du 30^{ème} régiment d'infanterie - BP 2332 - 74 034 Anney cedex
téléphone : 04 50 33 60 00 fax :04 50 52 90 05 courriel : prefecture@haute-savoie.gouv.fr
www.haute-savoie.gouv.fr

ARTICLE 2 : La médaille d'honneur régionale, départementale et communale est décernée aux agents dont les noms suivent :

MEDAILLE D'OR

Madame ALDEBERT Sylvie, Adjoint administratif territorial principal de 1re classe (Ville d'Annecy)
Monsieur ALONSO Eric, Adjoint technique territorial principal de 1re classe (Ville d'Annecy)
Madame BERNARD Patricia, Auxiliaire de puériculture principal de 1re classe (Ville d'Annecy)
Monsieur CHAPPAZ Pascal, Agent de maîtrise principal (Ville d'Annecy)
Monsieur DELAFOY Gilles, Adjoint technique territorial principal de 2e classe (Ville d'Annecy)
Madame DELEVACQ Marie-Christine, Rédacteur (Ville d'Annecy)
Monsieur FACILE Olivier, Adjoint technique territorial principal de 1re classe (Ville d'Annecy)
Monsieur FOL Dominique, Agent de maîtrise principal (Ville d'Annecy)
Madame JOLY Odette, Assistant de conservation principal de 1re classe (Ville d'Annecy)
Monsieur JOSSERAND Guy, Agent de maîtrise principal (Ville d'Annecy)
Monsieur LOPEZ Alain, Agent de maîtrise (Ville d'Annecy)
Madame PERREARD Jocelyne, Adjoint administratif territorial principal de 1re classe (Ville d'Annecy)
Monsieur PERRET Thierry, Adjoint technique territorial principal de 1re classe (Ville d'Annecy)
Monsieur POUGET François, Technicien principal de 1re classe (Ville d'Annecy)
Monsieur PUISSANT Gilles, Adjoint territorial d'animation principal de 1re classe (Ville d'Annecy)

MEDAILLE DE VERMEIL

Monsieur BARTHELMES Gérard, Adjoint technique territorial principal de 1re classe (Ville d'Annecy)
Monsieur BRASSOUD Denis, Adjoint technique territorial principal de 2e classe (Ville d'Annecy)
Madame CHIAMPO Christine, Auxiliaire de puériculture principal de 1re classe (Ville d'Annecy)
Madame CONTAT Sylvie, Infirmier en soins généraux hors classe (Ville d'Annecy)
Monsieur DITTIERE Eric, Chef de service de police municipale principal de 2e classe (Ville d'Annecy)
Madame GARCIN Marie-Laure, Assistant de conservation principal de 1re classe (Ville d'Annecy)
Madame KUHN Marie-Odile, Adjoint technique territorial principal de 1re classe (Ville d'Annecy)
Madame LAHOGUE Corinne, Attaché (Ville d'Annecy)
Madame MERMILLOD-KUENTZ Marie-Line, Agent de maîtrise (Ville d'Annecy)
Madame PACHOUX Bernadette, Adjoint social principal de 2e classe (Ville d'Annecy)
Monsieur POUZOL Michel, Agent de maîtrise principal (Ville d'Annecy)
Monsieur SYLVESTRE-BONCHEVAL Jean-Yves, Agent de maîtrise principal (Ville d'Annecy)

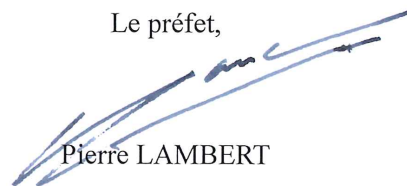
MEDAILLE D'ARGENT

Madame ANDRY Bénédicte, Adjoint administratif territorial principal de 2e classe (Ville d'Annecy)
Madame AVRILLON Brigitte, Auxiliaire de puériculture principal de 1re classe (Ville d'Annecy)
Monsieur BAUDIER Franck, Ingénieur principal (Ville d'Annecy)
Madame BIGARNET Marie-Anne, Educateur de jeunes enfants (Ville d'Annecy)
Monsieur BIOLLAY Alain, Adjoint technique territorial principal de 1re classe (Ville d'Annecy)
Monsieur BRUNET Olivier, Technicien principal de 2e classe (Ville d'Annecy)
Madame BUCARO Christine, Rédacteur principal de 1re classe (Ville d'Annecy)
Madame CURZILLAT Nadine, Adjoint administratif territorial principal de 2e classe (Ville d'Annecy)
Madame DE ROSSI Sonia, Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2e classe (Ville d'Annecy)

Monsieur DUPONT-GAILLARD Marc, Gardien-brigadier de police municipale (Ville d'Annecy)
Madame FORTEA Véronique, Adjoint technique territorial principal de 1re classe (Ville d'Annecy)
Madame FRIGOLI Catherine, Conseiller socio-éducatif (Ville d'Annecy)
333Madame JIMENEZ GONZALEZ Térésa, Adjoint administratif territorial principal de 2e classe (Ville d'Annecy)
Madame LACOMBE Catherine, Puéricultrice hors classe (Ville d'Annecy)
Monsieur LAFORGE Thierry, Agent de maîtrise (Ville d'Annecy)
Madame LAMBERT Emmanuelle, Adjoint territorial d'animation (Ville d'Annecy)
Madame LAMBERT Frédérique, Adjoint administratif territorial principal de 2e classe (Ville d'Annecy)
Monsieur LARUAZ Eric, Attaché territorial (Conseil départemental de la Savoie)
Madame LEFEBVRE Gisèle, Auxiliaire de puériculture principal de 2e classe (Ville d'Annecy)
Monsieur MARTINOD Mickaël, Agent de maîtrise principal (Ville d'Annecy)
Madame MORIEULT Bernadette, Adjoint territorial du patrimoine principal de 1re classe (Ville d'Annecy)
Madame PASQUIER Christelle, Auxiliaire de puériculture principal de 1re classe (Ville d'Annecy)
Madame PERRIN Jocelyne, Technicien principal de 2e classe (Ville d'Annecy)
Madame RAPHOZ Patricia, Assistante maternelle (Ville d'Annecy)
Madame REVIDAT Florence, Auxiliaire de puériculture principal de 1re classe (Ville d'Annecy)
Madame ROCHAIX Christine, Technicien principal de 1re classe (Ville d'Annecy)
Madame RONGET-HETREAU Magali, Assistant de conservation principal de 1re classe (Ville d'Annecy)
Monsieur TOLLOT Gilles, Adjoint technique territorial principal de 1re classe (Ville d'Annecy)
Monsieur WINTERSTEIN Alain, Adjoint technique territorial (Ville d'Annecy)

ARTICLE 3 : M. le secrétaire général et Mme la directrice de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,



Pierre LAMBERT

74_Préf_Préfecture de Haute-Savoie

74-2017-08-30-003

Arrêté préfectoral CAB-BAG-2017-024 attribuant la médaille régionale, départementale et communale aux élus et agents des collectivités territoriales - promotion du 14 juillet 2017



PREFET DE LA HAUTE SAVOIE

Préfecture

Direction du cabinet

Bureau des affaires générales

Annecy, le **30 AOUT 2017**

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

ARRETE PREFECTORAL N° 2017-CAB-BAG-024

**attribuant la médaille d'honneur régionale départementale et communale
aux élus et aux agents des collectivités territoriales**

Promotion du 14 juillet 2017

VU le décret 87-594 du 22 juillet 1987 modifié, portant création de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

SUR proposition de Mme la directrice de cabinet ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La médaille d'honneur régionale, départementale et communale est décernée aux titulaires de mandats électifs dont les noms suivent :

MEDAILLE D'ARGENT

Monsieur André BONAVENTURE, Maire (Mairie de Viry)

Monsieur Guy CHAVANNE, Conseiller Départemental (Haute-Savoie - Hôtel du Département)

Madame Martine DERONZIER, Adjointe au Maire (Mairie de Viry)

Monsieur Christian DUPESSEY, Maire (Mairie d'Annemasse)

Madame Mireille LECLERCQ, Adjointe au Maire (Mairie de Vétraz-Monthoux)

Monsieur Pierre LOSSERAND, Conseiller Départemental (Haute-Savoie - Hôtel du Département)

Madame Liliane MONET, Adjointe au Maire (Mairie de Vétraz-Monthoux)

<http://www.haute-savoie.gouv.fr/outils/horaires-et-coordonnees>
rue du 30^{ème} régiment d'infanterie - BP 2332 - 74 034 Annecy cedex
téléphone : 04 50 33 60 00 fax : 04 50 52 90 05 courriel : prefecture@haute-savoie.gouv.fr
www.haute-savoie.gouv.fr

Monsieur Claude NANJOD, Conseiller Départemental (Haute-Savoie - Hôtel du Département)
Monsieur Bernard NEPLAZ, Conseiller Départemental (Haute-Savoie - Hôtel du Département)
Monsieur Jean NEURY, Adjoint au Maire (Mairie de Veigy-Foncenex)
Monsieur Guy PERNAT, Adjoint au Maire (Mairie de Vétraz-Monthoux)
Monsieur Serge PITTET, Conseiller Départemental (Haute-Savoie - Hôtel du Département)
Monsieur Vincent RABATEL, Conseiller Départemental (Haute-Savoie - Hôtel du Département)

ARTICLE 2 : La médaille d'honneur régionale, départementale et communale est décernée aux agents des collectivités territoriales dont les noms suivent :

MEDAILLE D'OR

Monsieur Gérard ALBIN, Chef de police municipale principal (Mairie du Grand-Bornand)
Madame Catherine ARMAND, ATSEM (Mairie d'Annemasse)
Madame Isabelle BAUDET, Ingénieur principal (Mairie d'Annemasse)
Madame Romana Maria BELLOTTO, Rédacteur principal (Mairie de Thyez)
Madame Marie-Christine BERNARD, Rédacteur (Mairie de Publier)
Madame Isabelle BETEMPS, Rédacteur (Mairie de Scionzier)
Monsieur Jean-Paul BLAIRE, Agent de maîtrise (Mairie d'Annemasse)
Monsieur Alain CAPT, Agent de maîtrise (Mairie d'Annemasse)
Monsieur Christophe CARERA, Agent de maîtrise principal (Mairie de Sallanches)
Madame Mireille COUTAUT, Adjoint technique principal (Mairie d'Annemasse)
Monsieur Jean-Pierre DALLU, Agent de maîtrise principal (Mairie de Sallanches)
Madame Marie-Claire DEMAISON, Adjoint administratif principal (Mairie de Talloires)
Monsieur Laurent MABBOUX, Agent de maîtrise principal (Mairie de Sallanches)
Madame Gisèle MORES, Adjoint technique principal (Mairie d'Annemasse)
Madame Colette MUGNIER, Rédacteur principal (Mairie de Sallanches)
Monsieur Gilles PELLOUX, Agent de maîtrise principal (Mairie de Publier)
Madame Marie-Pascale SAILLET, Animatrice (Mairie d'Annemasse)
Monsieur Jean-Pierre SCOTTON, Directeur Général des Services (SYANE - syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie)
Madame Sylviane Renée SIVERA, ATSEM (Mairie de Thyez)
Monsieur Jean-François TREBOUX, Technicien principal (SIEM - syndicat intercommunal des eaux des moises)
Madame Noëlle VUAGNOUX, Auxiliaire de soins principal (Mairie d'Annemasse)

MEDAILLE DE VERMEIL

Monsieur Yves ANSELMINO, Adjoint technique principal (Mairie d'Annemasse)
Madame Catherine ARNAUD, Assistant de crèche (Mairie de Chamonix Mont-Blanc)
Monsieur Christophe BERTHET, Agent de maîtrise principal (Mairie de Publier)
Monsieur Robert BRACHON, Agent de maîtrise (Mairie de Poisy)
Monsieur Hugues BURNICHON, Agent de maîtrise (Mairie de Publier)
Monsieur Thierry CHARROY, Chef de service de Police (Mairie de Sallanches)
Monsieur Eric CHARTON, Brigadier Chef principal (Mairie d'Annemasse)
Madame Jocelyne CHATEL, ATSEM principale (Mairie de Cluses)
Madame Martine CLAUDINON, Rédacteur (Mairie d'Annemasse)

Madame Jacqueline DA RIVA, ATSEM principal (Mairie de Cluses)
Madame Nathalie DUHAMEL, Adjoint technique principal (Mairie d'Annemasse)
Madame Marie-Hélène DUPONT, Attaché principal (Mairie de Sallanches)
Monsieur Jean-Pierre FAVRAT, Technicien (Mairie de Neuvecelle)
Madame Christine FORTIER-NICOLAS, Rédacteur principal (Mairie de Sillingy)
Madame Bernadette HUMBERT, Adjoint administratif principal (Mairie de Viry)
Madame Catherine JACQUEMOUD, Attaché principal - DGS (Mairie de Viry)
Madame Yamina KHALAF, Adjoint technique principal (Mairie d'Annemasse)
Monsieur Hervé LE BAIL, Directeur Général des Services (Mairie de Publier)
Monsieur Philippe LEJEUNE, Directeur Général des Services (Mairie d'Annemasse)
Monsieur Serge LEVET, Agent de maîtrise principal (Mairie d'Annemasse)
Madame Christine LUTZ-ULLMANN, Adjoint administratif principal (Mairie d'Annemasse)
Madame Brigitte MAREK, Adjoint administratif principal (Mairie de Messery)
Madame Brigitte MISSILIER, Agent social (Mairie de Cluses - CCAS)
Monsieur Christian MONGELLAZ, Agent de maîtrise principal (Mairie de Talloires)
Madame Fortunata OLIVERIO, Agent social (Mairie de Cluses - CCAS)
Madame Cyrielle RATEAU, Agent d'état civil (Mairie de Chamonix Mont-Blanc)
Monsieur Pierre REY, Adjoint technique principal (Mairie de Saint-Félix)
Madame Patricia ROSSILLON, Adjoint administratif principal (Mairie de Saint-Félix)
Monsieur Jean-Luc SAGE, Technicien principal (Mairie d'Argonay)
Madame Brigitte SCHEITZA, Rédacteur principal (Mairie de St Julien en Genevois)
Monsieur Michel SECRET, Agent de maîtrise principal (Mairie de Viry)
Madame Ignacia VALBROS, Rédacteur principal (Mairie de Cluses)

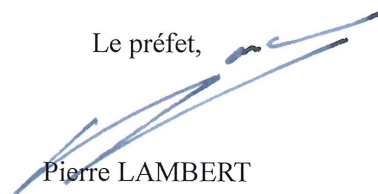
MEDAILLE D'ARGENT

Monsieur Robert ALESSI, Responsable secteur menuiserie (Mairie de Chamonix Mont-Blanc)
Madame Colette ASPERO, Adjoint technique principal (Mairie de Veigy-Foncenex)
Madame Sophie BASTARD, Agent de maîtrise (Mairie de Saint Cergues)
Madame Marie-Thérèse BAUD, Rédacteur principal (Communauté de communes du Haut-Chablais)
Madame Catherine BERTHET, Chargée de mission transfrontalier (Mairie de Chamonix Mont-Blanc)
Madame Sylvie BOIMOND, ATSEM principal (Mairie de Cluses)
Monsieur Bernard BONIER, Adjoint technique principal (Mairie de Seyssel)
Monsieur Christian BUTTOUDIN, Technicien principal principal (Mairie de Sallanches)
Madame Françoise CARRIER, Agent en charge de l'amicale (Mairie de Chamonix Mont-Blanc)
Madame Evelyne CAUL-FUTY, Adjoint administratif principal (Mairie de Marnaz)
Madame Sylvie CHAVANNAZ, Adjoint administratif principal (Mairie d'Annemasse)
Monsieur Eric CLEO, Adjoint au Directeur de Régie Chamonix Propreté (Communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc)
Madame Maryse COLLOMB-PATTON, Responsable secteur social et élections (Mairie de Marignier)
Monsieur Patrick CONTE, Adjoint technique principal (Mairie d'Annemasse)
Madame Michèle DALLU, Adjoint technique principal (Mairie de Sallanches)
Monsieur Nicolas DECOSTER, Rédacteur principal (Mairie de Viry)
Madame Lourdes DUBOIS-D'ONNION, Rédacteur principal (SIEM - syndicat intercommunal des eaux des moises)
Madame Joëlle FAMEL, Adjoint technique (Mairie de Contamine sur Arve)
Madame Céline FAVRE, Adjoint administratif principal (Mairie d'Annemasse)
Madame Karine GENTREAU LESUEUR, Adjoint technique principal (Mairie d'Annemasse)

Monsieur Jérôme GODARD, Adjoint technique principal (Mairie de Sallanches)
Monsieur David GOHIN, Agent de maîtrise (Mairie d'Annemasse)
Monsieur Thierry JEROME, Ingénieur principal (Mairie de Viry)
Madame Myriam KALITA, Adjoint administratif principal (Mairie de Marnaz)
Madame Claudine LEBREUILLY, Adjoint administratif principal (Mairie de Veigy-Foncenex)
Madame Martine LECOULTRE, Adjoint animation principal (Mairie de Cluses)
Madame Corinne LEFEBVRE, Adjoint d'animation principal (Mairie d'Annemasse)
Madame Christelle LIBERT, Rédacteur principal (Mairie d'Annemasse)
Madame Crystelle MAKALERAY, Animatrice artistique (Mairie de Chamonix Mont-Blanc)
Madame Danielle MANIGLIER, ATSEM principal (Mairie de Cluses)
Monsieur Claude MARZIN, Educateur APS principal (Mairie d'Annemasse)
Monsieur Pascal MERLIN, Attaché principal (Mairie d'Annemasse)
Madame Martine MOLLARD, Auxiliaire de puériculture (Mairie de Poisy)
Madame Jocelyne MONBON, Auxiliaire de puériculture (Mairie de Poisy)
Monsieur Claude MORVAN, Agent d'entretien des pistes et sentiers (Communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc)
Madame Guylaine NIVET-MAZEROLLES, Rédacteur (Mairie d'Annemasse)
Madame Caroline NOTTIN-DIGNAC, Assistant d'enseignement artistique principal (Mairie d'Annemasse)
Madame Sonia OUERGHI, Adjoint technique principal (Mairie d'Annemasse)
Monsieur Pierre-Alain PARQUET, Agent de maîtrise (Mairie de PREVESSIN-MOENS)
Madame Karine PERRILLAT AMEDE, Adjoint administratif principal (SYANE - syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie)
Madame Isabelle PEZOUS, Ingénieur en Chef (Mairie d'Annemasse)
Madame Nathalie POURCINE, Adjoint administratif (Mairie de Veigy-Foncenex)
Monsieur Johan RAVAILLER, Brigadier Chef principal (Mairie de Sallanches)
Madame France SCARIOT, Rédacteur principal (Mairie de Sallanches)
Monsieur Didier SCHWERDEL, Directeur Général des Services (Mairie de Sallanches)
Madame Patricia SIMON, Attaché (Mairie d'Annemasse)
Monsieur Richard SOUCHET, Agent de maîtrise (Mairie de Publier)
Monsieur Christian TUPIN, Agent de maîtrise (Mairie de Veigy-Foncenex)
Monsieur Patrice VAGNET, Responsable pôle voirie et réseau (Mairie de Chamonix Mont-Blanc)
Monsieur Nicolas WILHELM, Technicien principal (SIEM - syndicat intercommunal des eaux des moises)
Madame Zobeïda YEZLI, Adjoint technique (Mairie d'Annemasse)

ARTICLE 3 : M. le secrétaire général et Mme la directrice de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,



Pierre LAMBERT

74_Préf_Préfecture de Haute-Savoie

74-2017-08-30-005

Arrêté préfectoral CAB-BAG-2017-025 attribuant la
médaillon d'honneur régionale, départementale et
communale aux élus et agents du Grand Annecy -
promotion 14 juillet 2017



PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Préfecture

Direction du cabinet

Bureau des affaires générales

Anncy, le 30 AOUT 2017

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

ARRETE PREFECTORAL N° 2017-CAB-BAG-025

**attribuant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale
aux élus et aux agents du Grand Anncy**

Promotion du 14 juillet 2017

VU le décret 87-594 du 22 juillet 1987 modifié, portant création de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

SUR proposition de Mme la directrice de cabinet ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La médaille d'honneur régionale, départementale et communale est décernée aux agents du Grand Anncy dont les noms suivent :

MEDAILLE D'OR

Monsieur Bruno DELETRAZ, Ingénieur principal
Monsieur Patrice DUCRET, Agent de maîtrise principal
Madame Françoise RINGOT, Ingénieur principal

MEDAILLE DE VERMEIL

Monsieur Lionel FALCONNET, adjoint technique principal de 1ère classe
Monsieur Pascal PERNET, Adjoint technique principal de 1ère classe

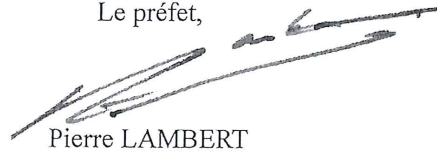
<http://www.haute-savoie.gouv.fr/outils/horaires-et-coordonnees>
rue du 30^{ème} régiment d'infanterie - BP 2332 - 74 034 Anncy cedex
téléphone : 04 50 33 60 00 fax : 04 50 52 90 05 courriel : prefecture@haute-savoie.gouv.fr
www.haute-savoie.gouv.fr

MEDAILLE D'ARGENT

Monsieur Lionel CHAPPUIS, Technicien principal de 1ère classe
Monsieur Jean-Claude GOLLIET, Technicien
Monsieur Franck KASTLER, Rédacteur principal de 1ère classe
Monsieur Gilles MEROTTO, Adjoint technique
Monsieur Eric PONSAR, Agent de maîtrise principal
Madame Bénédicte VIVIANI, Rédacteur principal de 2ème classe

ARTICLE 3 : M. le secrétaire général et Mme la directrice de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,



Pierre LAMBERT

74_Préf_Préfecture de Haute-Savoie

74-2017-05-31-006

Arrêté préfectoral n° 2017-010 attribuant la médaille
d'honneur des sapeurs-pompiers - promotion du 14 juillet
2017



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA HAUTE SAVOIE

Préfecture

Direction du cabinet
Bureau des Affaires Générales

Anney, le 31 MAI 2017

Le Préfet de la Haute-Savoie

Arrêté n° 2017-010

attribuant la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers - Promotion du 14 juillet 2017

VU le décret n° 62-1073 du 11 septembre 1962 fixant les conditions d'attribution de la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers ;

VU le décret n° 68-1055 du 29 novembre 1968 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

VU le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret n° 2013-412 du 17 mai 2013 modifié, relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

ARRÊTE

Article 1 : Des médailles d'honneur sont décernées aux sapeurs pompiers du corps départemental de la Haute-Savoie dont les noms suivent, qui ont constamment fait preuve de dévouement :

MEDAILLE D'OR

Civilité	NOM	Prénom	Grade	Affectation	
M.	ANCEY	Guy	Sapeur 1 ^{ère} classe	Centre de Première Intervention	de Vallorcine
M.	BOCHET-CADET	Bruno	Adjudant-chef	Centre de Secours	de Thônes
M.	BOUCHET	Jacques	Lieutenant de 2 ^{ème} classe	Groupement de la Vallée de l'Arve	
M.	BRANDO	Marc	Commandant	DD SIS	
M.	BRUNIER	Emmanuel	Caporal-chef	Centre de Première Intervention	de Cusy
M.	BURNET	Georges	Sapeur de 1 ^{ère} classe	Centre de Première Intervention	de Vallorcine
M.	CHAPUIS	André	Sapeur de 1 ^{ère} classe	Centre de Première Intervention	de Lullin
M.	COLLIARD	Jean-Louis	Caporal-chef	Centre de Première Intervention	de Larringes-Féternes
M.	DEMOLIS	Hubert	Capitaine	Groupement du Chablais	
M.	DEVILLAZ	François	Sergent-Chef	Centre de Première Intervention	de Passy
M.	DUPERTHUY	Dominique	Lieutenant	Centre de Secours	de Sallanches
M.	ECHALLIER	Michel	Adjudant-Chef	Centre de Première Intervention	de Vulbens
M.	FAVRE-PETIT-MERMET	Jean-Yves	Caporal-chef	Centre de Première Intervention	du Grand-Bornand
M.	GIRARD	Frédéric	Lieutenant	Centre de Secours	de Saint-Jeoire
M.	MAULAZ	Philippe	Sergent	Centre de Secours Principal	de Thonon-Les-Bains
M.	MIDOL	Serge	Adjudant-Chef	Centre de Première Intervention	du Grand-Bornand
M.	MORAND	Patrick	Sergent-Chef	Centre de Secours	de Sallanches
M.	POUCHOT	David	Lieutenant	Centre de Première Intervention	de Magland
M.	VILLARET	Bernard	Lieutenant-Colonel	Centre de Secours	de Boège

MEDAILLE DE VERMEIL AVEC ROSETTE

Civilité	NOM	Prénom	Grade	Affectation	
M.	BIBOLLET	Alain	Lieutenant	Centre de Première Intervention	Marnaz-Scionzier

MEDAILLE DE VERMEIL

Civilité	NOM	Prénom	Grade	Affectation	
M.	AMOUDRUZ-BRUN	Sébastien	Sergent appellation Chef	Centre de Secours	de Saint-Julien-En-Genevois
M.	BARLET	David	Sergent-Chef	Centre de Première Intervention	des Gets
M.	BEAUFILS	Jean-Marc	Adjudant	Centre de Secours	de Cluses
M.	BIBOLLET	Christophe	Adjudant-Chef	Centre de Secours	de Sallanches
M.	BOCHATON	Philippe	Sapeur de 1 ^{ère} classe	Centre de Première Intervention	de Larringes-Féternes
M.	BONDAZ	Patrick	Adjudant appellation Chef	Centre de Secours Principal	de Thonon-les-Bains
M.	BOUVARD	Frédéric	Sergent	Centre de Première Intervention	de Saint-Pierre-En-Faucigny
M.	DECONCHE	Joël	Sergent-Chef	Centre de Première Intervention	de Larringes-Féternes
M.	DELBECQUE	Jean-Baptiste	Adjudant appellation Chef	Centre de Première Intervention	de Saint-Jorioz
M.	DELMONACO	Christophe	Adjudant	Centre de Première Intervention	d'Excenevez-Yvoire
M.	DOUCET	Karl	Adjudant	Centre de Première Intervention	des Gets
Mme.	DROUET	Geneviève	Sergent-Chef	Centre de Secours	de Cluses
M.	FORGNONE	Sébastien	Sergent appellation Chef	Centre de Secours Principal	d'Annecy
M.	GANTIN	Marc	Sergent-Chef	Centre de Première Intervention	d'Ayze
M.	GENTILE	Eric	Lieutenant	Centre de Secours Principal	d'Annemasse
M.	GRANGERAT	Arnaud	Sergent-Chef	Centre de Secours	de Cluses
M.	GREILLER	Jean	Vétérinaire-Colonel	DDISIS	
M.	HAMONEAU	Franck	Commandant	Centre de Secours Principal	d'Annemasse
M.	LAPLACE	Eric	Sergent-Chef	Centre de Première Intervention	de Clermont-desingy
M.	LORRE	Christophe	Adjudant	Centre de Secours Principal	de Thonon-les-Bains
M.	METEAU	Richard	Sergent appellation Chef	Centre de Secours Principal	d'Epagny
M.	MORIN	Sébastien	Lieutenant de 1 ^{ère} classe	Centre de Secours Principal	d'Annecy
M.	PAGET	Patrick	Adjudant-Chef	Centre de Première Intervention	de Passy
M.	PARIAT	Christophe	Sergent-Chef	Groupement du Chablais	
M.	PETITJEAN	Maurice	Sergent-Chef	Centre de Première Intervention	d'Abondance
M.	PICOT	Frédéric	Adjudant	Centre de Première Intervention	de Saint-Pierre-En-Faucigny
M.	RECH	Jean-Yves	Adjudant-Chef	Centre de Première Intervention	de Passy
M.	REYNAUD	Fabrice	Sergent-Chef	Centre de Secours	d'Evian-Rives-du-Léman
M.	SENGER	Edouard	Vétérinaire-Lieutenant-Colonel	Groupement de la Vallée de l'Arve	
M.	SICARD	Emmanuel	Sergent appellation Chef	Centre de Secours Principal	d'Epagny
M.	SILVERA-PEREIRA	Paulo	Sapeur de 1 ^{ère} classe	Centre de Première Intervention	de Chens-sur-Léman
M.	TILLOY	Xavier	Caporal-Chef	Centre de Première Intervention	de Passy

M.	TOCHON-FERDOLLET	Jean-Louis	Sergent-Chef	Centre de Secours	de Bonneville
M.	VERNAZ-PETIT-CLAUDE	Stéphane	Sergent-Chef	Centre de Première Intervention	de Châtel
M.	VILLETTE	Jean-Michel	Sergent-Chef	Centre de Secours	de Thorens-Groisy

MEDAILLE D'ARGENT AVEC ROSETTE

Civilité	NOM	Prénom	Grade	Affectation	
M.	DUBOIS	Dominique	Sergent-Chef	Centre de Secours	de Megève
M.	JOGUET	Didier	Lieutenant	Centre de Secours	de Megève
M.	MANILLIER	Daniel	Adjudant-Chef	Centre de Secours Principal	de Thonon-les-Bains
M.	MARTIN	Emmanuel	Adjudant	Centre de Première Intervention	de Chavanod
M.	PICHOLLET	Christophe	Lieutenant	Centre de Secours	de Saint-Julien-en-Genevois
M.	ROSSET	Michel	Sergent-Chef	Centre de Secours	de Megève

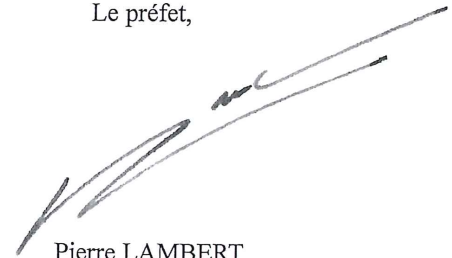
MEDAILLE D'ARGENT

Civilité	NOM	Prénom	Grade	Affectation	
M.	ALBERTI	Vincent	Adjudant-Chef	Centre de Secours	d'Evian-Rives-du-Léman
M.	ANDREIS	Pascal	Adjudant-Chef	Centre de Première Intervention	d'Ayze
M.	ANTHONIOZ-ROSSIAUX	Benjamin	Adjudant	Centre de Première Intervention	des Gets
M.	AWIGNANO	Sébastien	Sergent-Chef	Centre de Première Intervention	de Saint-Pierre-En-Faucigny
M.	BEETSCHEN	François	Caporal-chef	Centre de Première Intervention	de Larringes-Féternes
M.	BREUGNOT	Nicolas	Adjudant	Centre de Secours Principal	de Thonon-Les-Bains
M.	CAIZERGUES-MOUSSEUX	Frédéric	Sergent-appellation Chef	Centre de Secours	de Bonneville
M.	CELLI	Cédric	Sergent-Chef	Centre de Première Intervention	de Marnaz-Scionzier
M.	CUVELLIER	Laurent	Sergent-Chef	Centre de Secours Principal	de Chamonix-Mont-Blanc
M.	DEPOISIER	Christophe	Sergent-Chef	Centre de Secours	de Bonneville
M.	DESMONTS	Vincent	Sergent-Chef	Centre de Secours	de Samoëns
M.	DORLEANS	Philippe	Adjudant	Centre de Secours Principal	d'Annemasse
M.	DUCRET	Thierry	Sergent	Centre de Secours	d'Evian-Rives-du-Léman
M.	DUCRETTET	Gabriel	Sergent-Chef	Centre de Première Intervention	des Gets
M.	GONCKEL	Bruno	Sergent-appellation Chef	Centre de Secours	de Bonneville
M.	HOAREAU	Aurélien	Sergent	Centre de Première Intervention	de Sillingy
M.	JOLY	Nicolas	Sergent-appellation-Chef	Centre de Secours Principal	d'Epagny
M.	LEFEBVRE	Sébastien	Sergent-appellation-Chef	Centre de Secours Principal	de Thonon-Les-Bains
M.	LEGENVRE	Stéphane	Capitaine	Groupement du Bassin Annécien	
M.	MAJOURNAL	Arnaud	Sergent-appellation-Chef	Centre de Secours Principal	de Thonon-Les-Bains
M.	MALJEAN	Bruno	Médecin Capitaine	DDISIS	
M.	MANNI	Emmanuel	Sergent-Chef	Centre de Première Intervention	de Passy
M.	MARABOTTI	Olivier	Caporal-Chef	Centre de Secours Principal	d'Annecy
M.	MARTINATO	Adrien	Sergent-appellation-Chef	Centre de Secours Principal	d'Annemasse
M.	MEYER	Olivier	Caporal-Chef	Centre de Secours	de Morzine
Mme	MEYNET	Christine	Caporal-honoraire	Centre de Première Intervention	d'Alby-sur-Chéran
Mme	MICHOUX	Céline	Sergent	Centre de Première Intervention	de Bons-en-Chablais
M.	MOPTY	Benoît	Sergent-appellation-Chef	Centre de Secours Principal	d'Annemasse
M.	PAUMIER	Stany	Sergent-appellation-Chef	Centre de Secours Principal	de Chamonix-Mont-Blanc

M.	PEZET	Vincent	Sergent-Chef	Centre de Secours	de Sallanches
M.	PIERREL	Michel	Adjudant-Chef	Centre de Première Intervention	de Vulbens
M.	RABIN	Mickaël	Adjudant-Chef	Centre de Secours	d'Evian-Rives-du-Léman
M.	RAMOND	Vincent	Caporal	Centre de Secours	de Sallanches
M.	RAVEL	Alexandre	Lieutenant de 1 ^{ère} classe	Centre de Secours Principal	d'Epagny
M.	THEVENON	Julien	Lieutenant	Centre de Première Intervention	d'Alby-sur-Chéran
M.	VILLEVIEILLE	Franck	Sergent-appellation-Chef	Centre de Secours Principal	d'Annecy

Article 2 : Le présent arrêté sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de Haute-Savoie.

Le préfet,



Pierre LAMBERT

74_Préf_Préfecture de Haute-Savoie

74-2017-09-22-008

Arrêté préfectoral rectificatif BAG-CAB-2017-027
attribuant la médaille d'honneur régionale, départementale
et communale aux élus et agents du Grand Annecy -
promotion 14 juillet 2017



PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Préfecture

Anancy, le **22 SEP. 2017**

Direction du cabinet

Bureau des affaires générales

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

ARRETE PREFECTORAL RECTIFICATIF N° 2017-CAB-BAG-027

**attribuant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale
aux élus et aux agents du Grand Anancy**

Promotion du 14 juillet 2017

VU le décret 87-594 du 22 juillet 1987 modifié, portant création de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

SUR proposition de Mme la directrice de cabinet ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La médaille d'honneur régionale, départementale et communale est décernée aux agent du Grand Anancy dont les noms suivent :

MEDAILLE D'OR

Monsieur Bruno DELETRAZ, Ingénieur principal
Monsieur Patrice DUCRET, Agent de maîtrise principal
Madame Françoise RINGOT, Ingénieur principal

MEDAILLE DE VERMEIL

Monsieur Lionel FALCONNET, adjoint technique principal de 1ère classe
Monsieur Gilles MEROTTO, Adjoint technique
Monsieur Pascal PERNET, Adjoint technique principal de 1ère classe

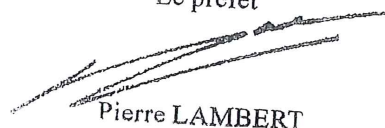
<http://www.haute-savoie.gouv.fr/outils/horaires-et-coordonnees>
rue du 30^{ème} régiment d'infanterie - BP 2332 - 74 034 Anancy cedex
téléphone : 04 50 33 60 00 fax :04 50 52 90 05 courriel : prefecture@haute-savoie.gouv.fr
www.haute-savoie.gouv.fr

MEDAILLE D'ARGENT

Monsieur Lionel CHAPPUIS, Technicien principal de 1ère classe
Monsieur Jean-Claude GOLLIET, Technicien
Monsieur Franck KASTLER, Rédacteur principal de 1ère classe
Monsieur Eric PONSAR, Agent de maîtrise principal
Madame Bénédicte VIVIANI, Rédacteur principal de 2ème classe

ARTICLE 3 : M. le secrétaire général et Mme la directrice de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Pierre Lambert', written over a horizontal line.

Pierre LAMBERT

74_Pref_Préfecture de Haute-Savoie

74-2017-10-17-001

PREF DRCL BAFU ordre du jour CDAC 23 octobre 2017

ORDRE DU JOUR DE LA CDAC DU 23 OCTOBRE 2017

15 H 00

Construction de deux bâtiments à usage de restauration et de commerce à ANTHY-SUR-LEMAN :

Demande de consultation de la CDAC au titre de l'article L 752-4 du code de commerce, par délibération du syndicat intercommunal d'aménagement du Chablais (SIAC) du 28 septembre 2017, réceptionnée au secrétariat de la CDAC le 5 octobre 2017, concernant le dossier de permis de construire déposé à la mairie d'ANTHY-SUR-LEMAN le 31 août 2017 sous le numéro 074 013 17 B 0030, présenté par la SCI ANTHY INVEST, dont le siège social est situé 123, rue du Château – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT, représentée par M. Philippe DE MACEDO, concernant la construction de deux bâtiments à usage de restauration et de commerce, situés chemin de la Verniaz – 74200 - ANTHY-SUR-LEMAN, dans les conditions suivantes :

Bâtiments	Surface de vente
Bâtiment 1 : restauration (non soumis à CDAC)	néant
Bâtiment 2 : commerce	398 m ²

MEMBRES

- M. le maire d'ANTHY-SUR-LEMAN, ou son représentant ;
- M. le président de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération », ou son représentant ;
- M. le président du syndicat intercommunal d'aménagement du Chablais (SIAC), ou son représentant ;
- M. le président du conseil départemental, ou son représentant ;
- M. le président du conseil régional, ou son représentant ;
- Mme Marie-Antoinette METRAL, maire de SAINT-SIGISMOND, ou M. Frédéric BUDAN, maire de VULBENS ;
- M. François DAVIET, président de la communauté de communes Fier et Usse ;
- M. Jean-André RUFFIN, Union départementale des Associations Familiales (UDAF) ;
- M. Michel BIBIER COCATRIX, Union Fédérale des Consommateurs UFC-Que Choisir ;
- M. Éric BEAUQUIER ou M. Luis ANTOLINEZ, architectes ;
- M. Arnaud DUTHEIL ou M. Jacques FATRAS, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE).

74_Pref_Préfecture de Haute-Savoie

74-2017-10-10-002

PREF/DRCL/BAFU/2017-0077 portant ouverture d'une enquête parcellaire - Projet d'acquisitions foncières en vue de l'extension de la zone d'activités économiques intercommunale des Niollets 2 sur la commune de Douvaine.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Anney, le 10 octobre 2017

Bureau des Affaires Foncières et de l'Urbanisme

Ref : DRCL / 3 – CM

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Arrêté n° PREF/DRCL/BAFU/2017-0077

portant ouverture d'une enquête parcellaire – Projet d'acquisitions foncières en vue de l'extension de la zone d'activités économiques intercommunale des Niollets 2 sur la commune de Douvaine.

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment les articles L. 131-1 et R. 131-1 et suivants ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BAFU/2016-0096 du 16 décembre 2016 déclarant d'utilité publique le projet d'acquisitions foncières en vue de l'extension de la zone d'activités économiques intercommunale des Niollets 2 sur la commune de Douvaine ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2016-0084 en date du 14 novembre 2016 portant fusion de la communauté de communes du Bas-Chablais et de la communauté de communes des Collines du Léman avec extension à la commune de Thonon-Les-Bains au 1^{er} janvier 2017 ;

VU la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Thonon Agglomération en date du 27 juin 2017 confirmant le transfert du projet, de la communauté de communes du Bas-Chablais, d'acquisitions foncières en vue de l'extension de la zone d'activités économiques intercommunale des Niollets 2 sur la commune de Douvaine au profit de Thonon Agglomération ;

VU le courrier de M. le directeur de l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie en date du 6 juillet 2017 demandant l'ouverture d'une enquête parcellaire relative au projet précité ;

VU la liste d'aptitude 2017 aux fonctions de commissaire enquêteur de la Haute-Savoie;

VU le plan parcellaire des immeubles dont les acquisitions sont nécessaires à la réalisation de cette opération ;

VU la liste des propriétaires tels qu'ils sont connus d'après les documents cadastraux et les renseignements recueillis par l'expropriant ;

Adresse postale : Rue du 30^{ème} régiment d'infanterie - BP 2332 - 74 034 Anney cedex
Tél : 04.50.33.60.00 - Fax : 04.50.52.90.05 - <http://www.haute-savoie.gouv.fr>

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Il sera procédé sur le territoire de la commune de Douvaine du lundi 27 novembre au jeudi 14 décembre 2017 inclus à la tenue d'une enquête parcellaire relative au projet d'acquisitions foncières en vue de l'extension de la zone d'activités économiques intercommunale des Niollets 2.

ARTICLE 2 : M. Dominique MISCIOSCIA, directeur d'école élémentaire en retraite, a été désigné pour assurer les fonctions de commissaire enquêteur. Il siègera en mairie de Douvaine, où toutes les correspondances relatives à l'enquête devront lui être adressées.

Il se tiendra à la disposition des personnes intéressées, en mairie de Douvaine, les :

- lundi 27 novembre 2017, de 9 H 00 à 12 H 00,
 - samedi 9 décembre 2017, de 9 H 00 à 12 H 00,
 - et jeudi 14 décembre 2017, de 14 H 00 à 17 H 00,
- afin de recevoir leurs observations.

ARTICLE 3 : Le dossier d'enquête, ainsi qu'un registre ouvert, coté et paraphé par le maire, seront déposés en mairie de Douvaine, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux au public (soit les lundi, mardi, mercredi de 8 H 30 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 17 H 00, le jeudi de 13 H 30 à 17 H 00, le vendredi de 8 H 30 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 16 H 30 et le samedi de 9 H 00 à 12 H 00), et consigner éventuellement ses observations sur le registre ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur en mairie de Douvaine.

ARTICLE 4 : A l'expiration du délai d'enquête ci-dessus, le registre d'enquête sera clos et signé par le maire et transmis dans les vingt-quatre heures, avec le dossier d'enquête, au commissaire-enquêteur.

ARTICLE 5 : Le commissaire enquêteur disposera d'un délai maximal de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, pour donner son avis sur l'emprise des ouvrages projetés et pour dresser procès-verbal de l'opération, après avoir éventuellement entendu toute personne susceptible de l'éclairer.

ARTICLE 6 : Notification de l'enquête parcellaire sera faite par le M. le président de l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie à chacun des propriétaires et ayants-droits intéressés, sous pli recommandé avec accusé de réception, avant l'ouverture de l'enquête.

ARTICLE 7 : Un avis d'ouverture d'enquête, établi par mes soins, sera affiché notamment à la porte de la mairie et publié par tout autre moyen en usage dans la commune de Douvaine, avant l'ouverture de l'enquête. Cette formalité devra être constatée par un certificat du maire annexé au dossier d'enquête.

Cet avis sera en outre inséré par mes soins, aux frais de l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie, en caractères apparents, dans le journal « Le Dauphiné Libéré » au moins huit jours avant le début de l'enquête et dans les huit premiers jours de celle-ci.

ARTICLE 8 : Conformément à l'article R. 131-7 du code de l'expropriation, « *les propriétaires auxquels notification est faite par l'expropriant du dépôt du dossier à la mairie sont tenus de fournir les indications relatives à leur identité, telles qu'elles sont énumérées soit au premier alinéa de l'article 5, soit au 1 de l'article 6 du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière ou, à défaut, de donner tous renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels* ».

ARTICLE 9 :

- M. le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Savoie,
- M. le président de l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie,
- M. le maire de Douvaine,
- M. le commissaire-enquêteur,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée pour information à M. le président de la communauté d'agglomération de Thonon Agglomération, M. le directeur départemental des territoires et à M. le directeur départemental des finances publiques.

Pour le préfet,
Le secrétaire général,



Guillaume DOUHERET

84_ARS_Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

74-2017-10-12-005

Arrêté n°2017-4879 portant désignation de Mme Elodie
DEBACQ, Directrice Adjointe de l'EPI2A, pour assurer
l'intérim des fonctions de directeur de l'EPI2A
(Etablissement Public Intercommunal de l'Agglomération
d'Annecy) à compter du 16 octobre 2017

Arrêté n°2017-4879

Portant désignation de Madame Elodie DEBACQ, directrice adjointe de l'EPI2A pour assurer l'intérim des fonctions de directeur de l'EPI2A (Etablissement Public Intercommunal de l'Agglomération d'ANNECY)

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2005-920 du 2 août 2005 modifié portant dispositions relatives à la direction de certains établissements mentionnés à l'article 2 de la loi susvisée ;

Vu le décret n° 2012-749 du 9 mai 2012 relatif à la prime de fonctions et de résultats des corps ou emplois fonctionnels des personnels de direction et des directeurs de soins de la fonction publique hospitalière ;

Vu la circulaire DGOS/DGCS/2012/241 du 19 juin 2012 relative à la mise en œuvre de la prime de fonctions et de résultats pour les personnels des corps de direction de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'instruction DGOS/RH4/DGCS/4B/2014/281 du 13 octobre 2014 relative à la mise en œuvre de la procédure d'intérim des fonctions de directeurs d'un établissement mentionné à l'article 2 de la loi n°86-33 susvisée ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 13 juillet 2017 relatif à l'affectation en qualité de Directeur de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes à CREMIEU (Isère) et mettant fin aux fonctions de Monsieur Frédéric DUBOIS, Directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social (hors classe) en qualité de directeur de l'établissement public intercommunal agglomération d'Annecy EPI2A - (Haute-Savoie) ;

ARRETE

Article 1 : Madame Elodie DEBACQ, directrice adjointe de l'EPI2A (Annecy), est désignée pour assurer l'intérim des fonctions de direction de l'EPI2A **à compter du 16 Octobre 2017** jusqu'à la date d'installation effective d'un nouveau directeur.

Article 2 : Madame Elodie DEBACQ, percevra, pour les 3 premiers mois de cet intérim, **soit du 16 Octobre 2017 au 15 Janvier 2018**, le versement d'un complément exceptionnel de sa part résultats, prévu par la circulaire DGOS/DGCS/2012/241 du 19 juin 2012 susvisée, dont le coefficient est fixé à : $0.1 \times 2667 \text{ €}$ **soit 267 euros mensuels**.

Article 3 : Ce complément exceptionnel sera versé par l'établissement d'affectation de l'intérimaire et remboursé, par le biais d'une convention, par l'établissement bénéficiaire de l'intérim.

Article 4 : Madame Elodie DEBACQ percevra, à partir du 4^{ème} mois de cet intérim, l'indemnité forfaitaire mensuelle fixée par l'arrêté du 26 décembre 2007 susvisé, **d'un montant de 390 €**.

Article 5 : Cette indemnité forfaitaire mensuelle sera versée par l'établissement dont la vacance du directeur est constatée.

Article 6 : Cet arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent.

Article 7 : Le présent arrêté sera notifié au directeur concerné et aux établissements d'affectation et d'exercice d'intérim

Article 8 : La directrice susnommée et le directeur de la délégation départementale de la Haute-Savoie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 12 octobre 2017

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

Docteur Jean-Yves GRALL

84_DREAL_Direction régionale de l'environnement, de
l'aménagement et du logement d'Auvergne-Rhône-Alpes

74-2017-08-29-002

DREAL AP-DUP-29082017 mise en souterrain lignes
Chamonix

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Service Prévention des Risques Industriels,
Climat Air Énergie

Pôle Climat Air Énergie

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

portant déclaration d'utilité publique des travaux de mise en souterrain partielle des lignes aériennes 63 kV CHAMONIX-PASSY et BIONNAY-CHAMONIX, entre le poste de Chamonix et le support n°27 (communes de Chamonix et des Houches), et entre le poste de Chamonix et le support n°50 (commune de Chamonix), dans le département de la Haute-Savoie,

LE PRÉFET DE LA HAUTE SAVOIE

Vu le code de l'énergie, notamment ses articles L323-3 et suivants, et R323-1 et suivants ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 août 1950 déclarant d'utilité publique les travaux d'établissement, dans le département de la Haute-Savoie, de la ligne de distribution d'énergie électrique PASSY-CHAMONIX ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 juin 1960 déclarant d'utilité publique les travaux d'établissement, dans le département de la Haute-Savoie, de la ligne électrique BIONNAY-CHAMONIX ;

Vu la demande présentée par RTE, Réseau de Transport d'Électricité SA, en date du 2 mars 2017 à la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes en vue de la déclaration d'utilité publique des travaux de mise en souterrain partielle des lignes aériennes 63 kV CHAMONIX-PASSY (entre le poste de Chamonix et le support n°27 situés sur les communes de Chamonix et des Houches), et BIONNAY-CHAMONIX (entre le poste de Chamonix et le support n°50 situés sur la commune de Chamonix) ;

Vu la consultation des maires et des services civils et militaires intéressés ainsi que des maires des communes de Chamonix et des Houches ouverte en date du 9 mars 2017 et les avis formulés à cette occasion ;

Vu les réponses apportées le 22 mai 2017 par la société RTE, pétitionnaire, aux avis émis par les collectivités et les services civils et militaires consultés ;

Vu le dossier mis à la disposition du public dans les mairies de Chamonix et des Houches du 29 mai 2017 au 14 juin 2017 concernant la déclaration d'utilité publique des travaux susvisés ;

Vu les certificats produits par les maires des communes de Chamonix et des Houches attestant de la bonne réalisation de la mise à disposition du public du dossier de demande de déclaration d'utilité publique conformément aux dispositions de l'article R323-5 du code de l'énergie ;

Vu l'unique avis émis lors de la mise à disposition du public et mentionnant un dossier très bien fait et complet ;

Vu le mémoire de RTE en réponse à la procédure de consultation en date du 20 juin 2017 ;

Vu le rapport de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes en date du 7 AOUT 2017 ;

Considérant de ces faits que les ouvrages en cause peuvent être déclarés d'utilité publique en vue de l'établissement des servitudes ;

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont déclarés d'utilité publique, en vue de l'établissement de servitudes, les travaux de mise en souterrain partielle des lignes aériennes 63 kV CHAMONIX-PASSY (entre le poste de Chamonix et le support n°27 situés sur les communes de Chamonix et des Houches), et BIONNAY-CHAMONIX (entre le poste de Chamonix et le support n°50 situés sur la commune de Chamonix), sur le territoire des communes de Chamonix et des Houches, dans le département de la Haute-Savoie.

Article 2

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Grenoble, sis 2, place de Verdun – BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Dans le même délai, un recours gracieux est également possible auprès du préfet de la Haute-Savoie. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux. L'absence de réponse au terme de ces deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux.

Article 3

Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Savoie, Monsieur le directeur du Centre Développement & Ingénierie de Lyon de la société Réseau de Transport d'Électricité, Madame la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne - Rhône-Alpes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Annecy le 29 AOUT 2017

Le préfet

Pour le préfet,
le secrétaire général

Guillaume DOUHÉRET